



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 23 MAI 1881.

Avis du Gouvernement.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande de délimitation et d'érection de municipalités scolaires, en vertu de la 5e Sec., 41 Vic., Ch. 6.

1. Distraire de la municipalité scolaire "Grande Vallée," dans le comté de Gaspé, toute cette partie de territoire qui s'étend à l'ouest à un mille environ de la ligne seigneuriale, ou du lieu reconnu "Petites Anses" jusqu'à "Pointe d'en Bas de Petite Vallée" vers l'est.

2. Distraire de la municipalité scolaire "Pointe à la Frégate" cette partie de territoire qui s'étend du dit lieu "Pointe d'en Bas de Petite Vallée," jusqu'à "Ruisseau Plaqué" à l'est; le tout formant un front d'environ cinq milles sur une profondeur de neuf milles; pour être érigé en municipalité scolaire distincte et séparée sous le nom de municipalité scolaire de "Petite Vallée," dans le dit comté de Gaspé.

1985

BOURSES GILCHRIST, 1881.

Avis public est par les présentes donné qu'à l'avenir l'examen annuel des candidats pour les Bourses Gilchrist, auront toujours lieu le TROISIEME LUNDI DE JUIN, dans les différentes villes désignées à cet effet en Canada. En conséquence ces examens auront lieu cette année dans les cités de Québec et de Montréal, le 20 de juin

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 23rd MAY, 1881.

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to bound and erect school municipalities in virtue of the 5th Sect. 41 Vict. Ch. 5.

1. To detach from the municipality of "Grande Vallée," in the county of Gaspé, all that extent of territory reaching westward to about a mile from the seigniorial line, or from the place called "Petites Anses," to the "Pointe d'en Bas de Petite Vallée," to the east.

2. To detach from the school municipality of "Pointe à la Frégate" that portion of territory which extends from the said place "Pointe d'en bas de Petite Vallée," to the "Ruisseau Plaqué" on the east; the whole forming a frontage of about five miles by a depth of nine miles; to be erected into a distinct and separate school municipality, under the name of the school municipality of "Petite Vallée," in the said county of Gaspé.

1986

GILCHRIST SCHOLARSHIP, 1881.

Public notice is hereby given that, in future, the annual examination of candidates for the Gilchrist Scholarship, will always take place on the THIRD MONDAY IN JUNE, at the several places specified. Consequently the examination of candidates will take place this year on Monday, the twentieth of June, at the cities of Quebec and

prochain. Pour plus amples informations, s'adresser au Département de l'Instruction Publique, Québec.

Québec, 20 mai 1881.

1911 2

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 18 mai 1881.

Avis est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Samuel Isidore Glackmeyer, écuyer, notaire, de la cité de Québec, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Edouard Glackmeyer, écuyer, en son vivant, notaire, de la cité de Québec, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict. ch. 33

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

1913 2

PROVINCE DE QUÉBEC.

Avis public est donné qu'une société de colonisation a été établie sous le nom de "Société de Colonisation du diocèse de Québec," de la division électorale de Québec, par certificat en date du 18 mai courant, enregistré au bureau du registraire provincial, le 19 mai courant. Les officiers de la dite société sont Sa Grandeur Monseigneur E. A. Taschereau, Archevêque de Québec, président; Révérend Père Zacharie Lacasse, O. M. I., vice-président; Monsieur l'abbé H. Têtu, secrétaire-trésorier; et MM. Théophile Ledroit et Narcisse Hamel, membres du conseil d'administration. Le siège des affaires de la dite société est à Québec.

J. A. CHAPLEAU,
Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Québec, 19 mai 1881.

1955 2

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Cranbourne.
(5e rang.)

Lot No. 7.

Canton Dalibaire.
(1er rang.)

$\frac{1}{2}$ S. O. du lot No. 24.

Partie N. E. du lot No. 26.

Partie S. O. du lot No. 27.

Lots Nos. 30, 31, 32, 33 et 34.

Canton Cherboung.
(1er rang.)

$\frac{1}{2}$ S. O. du lot No. 35.

Lot No. 50.

Canton Montauban.
(2e rang.)

Lots Nos. 6 et 7.

Canton Viger.
(9e rang.)

Lot No. 33.

Canton Pohénégamooke.
(5e rang.)

Lot No. 7.

Canton Bégon.
(4e rang.)

Lot No. 31.

Canton Withworth.
(Chemin Témiscouata N. E.)

Lots Nos. 24 et 25.

Canton Cap Rosier.
(2e rang Est.)

Lot No. 6.

Montreal. Any further information can be obtained from the Department of Public Instruction, Quebec.

Québec, 20th May, 1871.

1912

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 18th May, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by Samuel Isidore Glackmeyer, esquire, notary, of the city of Quebec, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertories and index of the late Edouard Glackmeyer, esquire, in his lifetime, notary, of the city of Quebec, under the authority of the provisions of the act 39 Vict., ch. 33

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

1914

PROVINCE OF QUEBEC.

Public notice is hereby given that a colonization society has been established under the name of the "Colonization Society of the diocese of Quebec," of the electoral district of Quebec, by certificate dated the eighteenth day of May instant, registered at the provincial registrar's office the 19th of May instant. The officers of said society are His Grace Monseigneur E. A. Taschereau, Archbishop of Quebec, president; the Revd. Father Zacharie Lacasse, O. M. I., vice-president; the Revd. Abbé H. Têtu, secretary treasurer; and Messrs. Theophile Ledroit and Narcisse Hamel, members of the board of administration. The seat of business of the said society is at Quebec.

J. A. CHAPLEAU,
Commissioner of Agriculture and Public Works.

Quebec, 19th May, 1881.

1956

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Cranbourne.
(5th range.)

Lot No. 7.

Township Dalibaire.
(1st range.)

S. W. $\frac{1}{2}$ of lot No. 24.

N. E. part of lot No. 26.

S. W. part of lot No. 27.

Lots Nos. 30, 31, 32, 33 and 34.

Township Cherboung.
(1st range.)

S. W. $\frac{1}{2}$ of lot No. 35.

Lot No. 50.

Township Montauban.
(2nd range.)

Lots Nos. 6 and 7.

Township Viger.
(9th range.)

Lot No. 33.

Township Pohénégamooke.
(5th range.)

Lot No. 7.

Township Bégon.
(4th range.)

Lot No. 31.

Township Withworth.
(Témiscouata Road N. E.)

Lots Nos. 24 and 25.

Township Cap Rosier.
(2nd range East.)

Lot No. 6.

Canton Malbaie.
(Rang Malbaie Nord.)
Nos. 2 et 3.
(2e rang N.)
Lot No. 10.
Canton McNider.
(3e rang.)
Lot No. 46.
Canton Tewkesbury.
(3e rang.)
Lot No. 16.
(8e rang.)
Lot No. 22.
E. E. TACHÉ,
Asst.-Commissaire.
Département des Terres de la Couronne.
Québec, 23 mai 1881. 1987

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51e RÈGLE.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal éclusé, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpenage d'aucun township, ligne ou concession ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les piles ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

L. DELORME,
Greffier A. L.

Township Malbaie.
(Malbaie range North.)
Lots Nos. 2 and 3.
(2nd range N.)
Lot No. 10.
Township McNider.
(3rd range.)
Lot No. 46.
Township Tewkesbury.
(3rd range.)
Lot No. 16.
(8th range.)
Lot No. 22.
E. E. TACHE,
Asst.-Commissioner.
Department of Crown Lands.
Quebec, 23rd May, 1881. 1978

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line ; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work ; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company ; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

L. DELORME,
Clerk L. A.

Demandes au Parlement.

AVIS.

Demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "L'Association des Sténographes judiciaires de la Province de Québec."

KERR, CARTER & MCGIBBON,
Solliciteurs des Requérants.
Montréal, 27 avril 1881. 1675 5

Avis est par le présent donné que Marie Joseph Edmour Chagnon, étudiant en droit, de la ville de Montréal, s'adressera à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte autorisant le barreau de la province de Québec, section de Montréal ou aucune autre, de l'admettre à la pratique de la profession d'avocat, après examen ordinaire.

M. J. E. CHAGNON.
25 avril 1881. 1797 4

Avis Divers.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 1362.
Dame Philomène Loiselle, des cité et district de
Montréal, épouse de Félix Sylvestre, commer-
çant, du même lieu, et dûment autorisée à ester
en justice, Demanderesse ;
Et le dit Félix Sylvestre, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été insti-
tuée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 27 avril 1881. 1695 5

Province de Québec. } Cour Supérieure.
District de Saint-Hyacinthe. } No. 2402.
Dame Marie Orosie Bélanger et al., Demandeurs ;

vs.

Jean-Baptiste Wilfrid Girard, Défendeur.
Une action en séparation de corps a été insti-
tuée en cette cause ce jour.

SICOTTE & ST. JACQUES,
Avocats des Demandeurs.
Saint-Hyacinthe, 14 mai 1881 1887 2

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }
Cléophré Lafleur, Demanderesse ;

vs

Sévère Lafleur, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour
instituée en cette cause.

J. ALPHONSE OUMET,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 18 mai 1881. 1917 2

AVIS

C'est l'intention des soussignés de s'adresser à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, afin d'obtenir des Lettres-Patentes, les constituant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, à être créée en corps politique et incorporé, dans le but de faire le fromage et le beurre, à la Belle Rivière, dans la paroisse de

Applications to Parliament.

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Law Stenographers Association of the province of Quebec."

KERR, CARTER & MCGIBBON,
Sollicitors for Applicants.
Montreal, 27th April, 1881. 1676

Notice is hereby given that Marie Joseph Edmour Chagnon, student at law, of the city of Montreal, will apply at the next session of the legislature of the province of Quebec, to obtain an act authorising the Bar of the province of Quebec, Montreal section or any other to admit him to the practice of the profession of advocate, after the usual examination

M. J. E. CHAGNON.
25th April, 1881. 1798

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. } No. 1362.
Dame Philomène Loiselle, of the city and district
of Montreal, wife of Félix Sylvestre, of the same
place, trader, duly authorized for the purposes
hereof, Plaintiff

And the said Félix Sylvestre, Defendant.

An action for separation as to property has
been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Plaintiff's Attorney.
Montreal, 27th April, 1881. 1696

Province of Quebec. } Superior Court.
District of Saint Hyacinthe. } No. 2402.
Dame Marie Orosie Bélanger et al., Plaintiffs ;

vs.

Jean Baptiste Wilfrid Girard, Defendant.
An action en séparation de corps has been insti-
tuted this day in this cause.

SICOTTE & ST. JACQUES,
Attorneys for Plaintiffs.
Saint Hyacinthe, 14th May, 1881. 1888

Province of Quebec. } Superior Court.
District of Montreal. }
Cléophré Lafleur, Plaintiff ;

vs

Sévère Lafleur, Defendant.
An action in separation as to property has been
instituted to day in this cause.

J. ALPHONSE OUMET,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 18th May, 1881. 1918

NOTICE.

It is the intention of the undersigned to apply to His Honor the Lieutenant Governor in council of the Province of Quebec, for letters patent to constitute them and others who may form them a body politic and corporate for the purpose of making cheese and butter, at Belle River, in the parish of Sainte Scholastique, in the county of Two Moun-
tains, under the name of "The Belle River cheese

Sainte-Scholastique, dans le comté des Deux-Montagnes, sous le nom de "The Belle River cheese and butter making association." Le capital de la dite compagnie sera de \$1050, à être divisées en 35 actions de \$30 chacune.

Charles Robertson, marchand.
William Robertson, "
François Blondin, cultivateur.
Auguste Neveu, fils, "
William Thompson, "
Evariste Barcelo, "
Edouard Thibodeau, "
Odilon Thibodeau, "
Louis Labrosse, "
Janvier Drouin, "
Firmin Drouin, "
Antime Lebrun, "
Alphonse Nepveu, "
Alphonse Carrières, forgeron.
Joseph Carrière, cultivateur.
Auguste Neveu, père, "
Benjamin Cousineau, "
Jean-Bte. Danis, "
Hormidas Carrières, instituteur.
James Hamilton, cultivateur.
Samuel Smiley, "
Emeri Carrière, charpentier.
Wm. Earle, cultivateur.
Joseph Boisseau, sellier.
Alex. M'Geoch, cultivateur.
Archibald Oswald, "
John Robertson, "
John Morrin, "
Charles Langlois, marchand.

Les vingt-trois en premier lieu sus-nommés, de la paroisse de Sainte-Scholastique, le dit Boisseau, de la paroisse de Saint-Benoit, les quatre suivants de la paroisse de Saint-Augustin, dans le district de Terrebonne, et le dit Langlois, de la cité de Montréal.

Les dits John Morrin, William Thompson, Janvier Drouin, Edouard Thibodeau, Louis Labrosse, Auguste Neveu, fils, et Joseph Carrières, seront les premiers directeurs de la dite compagnie ou association.

Sainte-Scholastique, 25 avril 1881. 1813 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal, }

Dame Mary Augusta Tiernay, de la cité de Montréal, épouse de Henry Brownrigg, du même lieu, commerçant, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; et le dit Henry Brownrigg, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

J. J. CURRAN,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 4 avril 1881. 1821 3

Cour Supérieure—District de Saint-Hyacinthe.

No. 2396. } AVIS.

Aujourd'hui, Dame Victoire Dupré, de la cité et du district de Saint-Hyacinthe, a institué devant cette cour une action en séparation de biens contre son mari, Joseph Richard, commerçant, du même lieu.

TELLIER, DE LABRUÈRE & BEAUCHEMIN,
Avocats de la Demanderesse.
Saint-Hyacinthe, 22 avril 1881. 1649 5

Avis public est par les présentes donné qu'un mois après la première publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil par Lucian Kamball Worden, manufacturier, de Otter River, dans l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, John Alexander Pillow, marchand; Edward Nassau Heney, marchand; Charles Rudolph Hosmer, surintendant de télégraphe et Ernest Lacroix, marchand; tous quatre de la cité de Montréal, pour obtenir des lettres patentes, sous le grand

and butter making Association." The capital of the said company to be \$1050, to be divided into 35 shares of \$30 each.

Charles Robertson, merchant.
William Robertson, "
François Blondin, farmer.
Auguste Neveu, junior, farmer.
William Thompson, "
Evariste Barcelo, "
Edouard Thibodeau, "
Odilon Thibodeau, "
Louis Labrosse, "
Janvier Drouin, "
Firmin Drouin, "
Antime Lebrun, "
Alphonse Nepveu, "
Alphonse Carrières, blacksmith
Joseph Carrière, farmer.
Auguste Neveu, père, farmer.
Benjamin Cousineau, "
Jean Bte. Danis, "
Hormidas Carrières, teacher.
James Hamilton, farmer.
Samuel Smiley, "
Emeri Carrière, carpenter
Wm. Earle, farmer.
Joseph Boisseau, harnessmaker.
Alex. M'Geoch, farmer.
Archibald Oswald, farmer.
John Robertson, "
John Morrin, "
Charles Langlois, merchant.

The twenty three gentlemen first above named, residing in the parish of Sainte Scholastique, said Boisseau, of the parish of Saint Benoit, the four following of the parish of Saint Augustin, in the district of Terrebonne, and said Langlois, of the city of Montreal.

The said John Morrin, William Thompson, Janvier Drouin, Edouard Thibodeau, Louis Labrosse, Auguste Neveu, junior, and Joseph Carrières, will be the first directors of the said company or association.

Sainte Scholastique, 25th April, 1881. 1814

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal, }

Dame Mary Augusta Tiernay, of the city of Montreal, wife of Henry Brownrigg, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff; and said Henry Brownrigg, Defendant.

A demand for *séparation de biens* has been made in this cause.

J. J. CURRAN,
Attorney for Plaintiff,

Montreal, 4th April, 1881. 1822

Superior Court—District of Saint Hyacinthe.

No. 2396. } NOTICE.

This day, Dame Victoire Dupré, of the city and district of Saint Hyacinthe, has instituted before this Court, an action for separation as to property against her husband, Joseph Richard, of the same place, trader.

TELLIER, DE LABRUÈRE & BEAUCHEMIN,
Attorneys for Plaintiff,
Saint Hyacinthe, 22nd April, 1881. 1650

Notice is hereby given that within one month after the first publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in council, by Lucian Kamball Worden, manufacturer, of Otter River, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, John Alexander Pillow, merchant; Edward Nassau Heney, merchant; Charles Rudolph Hosmer, telegraph superintendant and Ernest Lacroix, merchant; all four of the city of Montreal, for Letters Patent, under the great seal of the Pro-

sseau de la province, leur octroyant une charte les constituant avec toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée par ces lettres patentes, un corps politique et incorporé, en vertu des dispositions de l'Acte d'Incorporation des Compagnies à fonds social.

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est *The Montreal Blanket Company*.

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de manufacturer des couvertes, draps, tweeds et autres étoffes en laine.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Montréal et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable, dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de trente mille piastres chacune, divisé en six cents actions de cinquante piastres chacune.

Les dits Edward Nassau Heney, Charles Rudolph Hosmer et Ernest Lacroix, tous résidant en Canada et sujets de Sa Majesté, seront les trois premiers directeurs de la dite compagnie.

Montréal, 3 mai 1881.

1773 4

District de Gaspé, }
Comté de Bonaventure. } *Cour Supérieure.*
Dame Sarah Bridget Hall, épouse de Mancer James Kelly, de New Carlisle, comté de Bonaventure, district de Gaspé, député inspecteur des Poids et Mesures, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Mancer James Kelly, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été prise en cette cause.

BOSSÉ & RIOPEL,
Avocats de la Demanderesse.
New Carlisle, 12 mai 1881. 1881 3

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 610

Dans l'affaire de Isaac Giroux, fils, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Mardi, le quatrième jour de juillet prochain A. D. 1881, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

ISAAC GIROUX, Fils,
Failli.
Montréal, 23 mai 1881. 2013

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Napoléon Verville, failli.

Le vingt-huitième jour de juin prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LAREAU & LEBEUF,
Procureurs *ad litem* du dit failli.
Montréal, 23 mai 1881. 1989.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Abraham L. Wood, de Pigeon Hill, failli.

Un deuxième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à

vince, granting them a charter constituting them, and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body corporate and politic, under the provisions of the Joint Stock Companies Incorporation Act.

The corporate name intended to be given to the said company is "The Montreal Blanket Company."

The purpose for which the incorporation is asked is to manufacture blankets, cloths, tweeds and other woollen goods.

The principal place of business of the said company will be at the city of Montreal and wherever else the shareholders may think fit in the Province of Quebec.

The capital stock will be thirty thousand dollars, divided into six hundred shares of fifty dollars each.

The said Edward Nassau Heney, Charles Rudolph Hosmer and Ernest Lacroix, all residing in Canada and subjects of Her Majesty, will be the three first directors of the said company.

Montreal, 3rd May, 1881.

1774

District of Gaspé, }
County of Bonaventure. } *Superior Court.*
Dame Sarah Bridget Hall, wife of Mancer James Kelly, of New Carlisle, county of Bonaventure, district of Gaspé, deputy inspector of Weights and Measures, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Mancer James Kelly, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BOSSÉ & RIOPEL,
Attorneys for Plaintiff.
New Carlisle, 12th May, 1881. 1882

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 610.

In the matter of Isaac Giroux, junior, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

On Tuesday, the fourth day of July next A. D. 1881, the undersigned will apply to said court for his discharge under said acts.

ISAAC GIROUX, Jr.,
Insolvent.
Montreal, 23rd May, 1881. 2014

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of Napoléon Verville, an Insolvent.

On the twenty eighth day of June next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

LAREAU & LEBEUF,
Attorneys *ad litem* of said insolvent.
Montreal, 23rd May 1881. 1990

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Abraham L. Wood, of Pigeon Hill, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared subject to objection till Wednesday, the

mercredi, le quinzième jour de juin prochain (1881), après laquelle date les dividendes seront payés.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Syndic.

8, Hamilton Chambers.
17, rue Saint-Jean,
Montréal, 25 mai 1881. 1997

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de Christopher Norcross, failli.

Lundi, le vingt-septième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

CHRISTOPHER NORCROSS.

Par R. M. HART,
Son procureur *ad litem*.

Daté 16 mai 1881. 1893 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure de*
District de Rimouski. } *Rimouski.*
Dans l'affaire de L. H. Gosselin, failli, et Joseph Garon, requérant, & F. X. Couillard, syndic.

Un bordereau des dividendes ou rapport de distribution des sommes qu'avaient été réservées en cette affaire pour la garantie du cautionnement donné par le failli en faveur de Achille Fournier, en sa qualité de shérif de Rimouski, a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au trentième jour de mai courant, après lequel les dividendes seront payés.

F. X. COUILLARD,
Syndic.

Village de Lauzon, comté de Lévis,
16 mai 1881. 1889

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Barthélemy P. Fleeming, commerçant, du village de Sainte-Cunégonde, dans le district de Montréal, failli.

Le deuxième jour de juillet prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

BARTHELEMY P. FLEEMING,
Par ADAM & DUHAMEL,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 11 mai 1881. 1891 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Adolphe Roy et Arthur Roy, tous deux marchands associés, de la cité de Montréal, et y faisant affaires sous les nom et raison de "Adolphe Roy & Cie.," tant individuellement que comme associés, faillis.

Le dixième jour de juin prochain, le soussigné Arthur Roy, s'adressera à la Cour Supérieure siégeant dans le district de Montréal, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et de ses amendements, tant individuellement que comme membre de la dite société.

ARTHUR ROY,
Par ses procureurs *ad litem*.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Montréal, 4 mai 1881. 1709 4

fifteenth day of June next, (1881), after which date dividends will be paid.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Assignee.

8, Hamilton Chambers.
17, Saint John street.
Montreal, 25th May, 1881. 1998

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-François. }
In the matter of Christopher Norcross, an Insolvent.

On Monday, the twenty seventh day of June next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under said act.

CHRISTOPHER NORCROSS.

Per R. M. HART,
His attorney *ad litem*.

Dated 16th May 1881. 1894.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court, Rimouski.*
District of Rimouski. }
In the matter of L. H. Gosselin, insolvent, and Joseph Garon, petitioner, and F. X. Couillard, assignee.

A dividend sheet or report of distribution of the moneys which had been reserved in this matter for security of the bail bond given by the insolvent in favor of Achille Fournier, in his quality of sheriff of Rimouski, has been prepared and will be subject to objection until the thirtieth day of May instant, after which dividend will be paid.

F. X. COUILLARD,
Assignee.

Village of Lauzon, county of Levis,
16th May 1881. 1890.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Barthélemy P. Fleeming, trader, of the village of Sainte-Cunégonde, in the district of Montreal, an Insolvent.

On the second day of July next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act and amending acts.

BARTHELEMY P. FLEEMING,
By ADAM & DUHAMEL,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 11th May, 1881. 1892

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Adolphe Roy and Arthur Roy, both of the city of Montreal, merchants and co-partners, and there doing business as such under the name, style and firm of "Adolphe Roy & Cie.," as well individually, as members of the said firm, Insolvents.

On the tenth day of June next, the undersigned Arthur Roy, shall apply to the Superior Court, sitting in the district of Montreal, for his discharge under the said act and amendments thereto, as well individually as having been a member of the said firm.

ARTHUR ROY,
By his attorneys *ad litem*.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Montreal, 4th May, 1881. 1710

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de François-Xavier Lecavalier, failli.

Le neuvième jour de juin prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LAREAU & LEBEUF,
Procureurs *ad litem* du dit failli.
Montréal, 2 mai 1881. 1731 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de William W. McClellan, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec William J. Craven, de la ville de Longueuil, sous les nom et raison de McClellan, Craven & Cie., faillis.

Le troisième jour de juin prochain, le dit failli William W. McClellan, demandera à la dite cour décharge en vertu du dit acte.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 27 avril 1881. 1697 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }
No. 473.

Dans l'affaire de Samuel Bornstein, failli.
Le sixième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

SAMUEL BORNSTEIN,
Par AMYOT & CHAPAIS,
Ses procureurs *ad litem*.
Québec, 27 avril 1881. 1677 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }
No. 200.

Dans l'affaire de Edouard Hospice Marceau, failli.

Le deuxième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDOUARD HOSPICE MARCEAU,
Par G. MIVILLE DE CHENE,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 30 avril 1881. 1699 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Janvier Joseph Trudeau et Alexis Trudeau, tous deux de West Farnham, district de Bedford, marchands, et comme tels y ayant fait affaires ensemble en société sous la raison sociale de Trudeau & Frères, et dans l'affaire de Janvier Joseph Trudeau et Charles Uldéric Dufresne, tous deux de West Farnham, dit district, marchands, et comme tels y ayant fait affaires ensemble en société sous la raison sociale de Dufresne & Compagnie, faillis.

Le soussigné s'adressera le quinzième jour de juin prochain, à la dite cour, pour obtenir, tant personnellement que comme associé susdit, sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

JANVIER JOSEPH TRUDEAU.
Par ses avocats *ad litem*,
MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Sweetsburg, 12 mai 1881. 1877 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of François Xavier Lecavalier, an Insolvent.

On the ninth day of June next, the said insolvent shall apply to the said court for his discharge under the said act.

LAREAU & LEBEUF,
Attorneys *ad litem* for said Insolvent.
Montreal, 2nd May, 1881. 1732

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of William W. McClellan, as well individually as having done business in co-partnership with William J. Craven, of the town of Longueuil, under the name style and firm of McClellan, Craven & Co., Insolvents.

On the third day of June next, the said insolvent William W. McClellan, will apply to the said court for his discharge under the said act.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 27th April, 1881. 1698

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }
No. 473.

In the matter of Samuel Bornstein, an Insolvent.
On the sixth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

SAMUEL BORNSTEIN,
By AMYOT & CHAPAIS,
His attorneys *ad litem*.
Quebec, 27th April, 1881. 1678

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }
No. 200.

In the matter of Edouard Hospice Marceau, an Insolvent.

On the second day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EDOUARD HOSPICE MARCEAU,
By G. MIVILLE DE CHENE,
His attorney *ad litem*.
Quebec, 30th April, 1881. 1700

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Bedford. } *Superior Court.*
In the matter of Janvier Joseph Trudeau and Alexis Trudeau, both of West Farnham, district of Bedford, merchants, and as such having done there business together in partnership under the name of Trudeau & Frères, and of Janvier Joseph Trudeau and Charles Uldéric Dufresne, both of West Farnham, said district, merchants, and as such having done there business together in partnership under the name of Dufresne & Compagnie, Insolvents.

On the fifteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge personally and as partner aforesaid, under the said acts and amendments

JANVIER JOSEPH TRUDEAU.
By his attorneys *ad litem*,
MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Sweetsburg, 12th May, 1881. 1878

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Ferdinand Bayard, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Mercredi, le huitième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

F. BAYARD.
Par CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER.
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 5 mai 1881. 1791 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Jones & Burland, faillis.

Mercredi, le premier jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JOHN B. BURLAND.
Par KERR, CARTER & MCGIBBON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 avril 1881. 1713 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 463.

Dans l'affaire de Léonard L. Charbonneau, failli.

Le huitième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

LEONARD L. CHARBONNEAU,
Par TAILLON & NANTEL,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 avril 1881. 1721 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de W. Robert Smith, de Montréal, failli.

Le deuxième jour de juin prochain (1881), le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

W. R. SMITH,
Par son procureur *ad litem*,
D. C. DUMAS.

Montréal, 28 avril 1881. 1719 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }

Dans l'affaire de Anthony S. Dewey, du canton de East Bolton, en le district de Bedford, forgeron et commerçant, failli.

Mercredi, le quinzième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

ANTHONY S. DEWEY.
Par LYNCH, AMYRAULD & FAY,
Ses procureurs *ad litem*.

Sweetsburg, 4 mai 1881. 1789 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court*
District of Montreal. }

In the matter of Ferdinand Bayard, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

On Wednesday, the eighth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

F. BAYARD.
Per CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER
His attorneys *ad litem*

Montreal, 5th May, 1881. 1792

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Jones & Burland, Insolvents.

On Wednesday, the first day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN B. BURLAND.
By KERR, CARTER & MCGIBBON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th April, 1881. 1714

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 463.

In the matter of Léonard L. Charbonneau, an Insolvent.

On the eighth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act and its amendments.

LEONARD L. CHARBONNEAU,
Per TAILLON & NANTEL,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th April, 1881. 1722

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of W. Robert Smith, of Montreal, an Insolvent.

On the second day of June next, (1881), the undersigned will apply to the said court to obtain his discharge in virtue of the said act and its amendments.

W. R. SMITH,
By his attorney *ad litem*.
D. C. DUMAS,

Montreal, 28th April, 1881. 1720

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }

In the matter of Anthony S. Dewey, of the township of East Bolton, in the district of Bedford, blacksmith and trader, an Insolvent.

On Wednesday, the fifteenth day of June next the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANTHONY S. DEWEY.
Per LYNCH, AMYRAULD & FAY,
His attorneys *ad litem*.

Sweetsburg, 4th May, 1881. 1790

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }
Dans l'affaire de Maxime Larose, du village de Frelighsburg, en le dit district de Bedford, marchand de chaussures, failli.
Lundi, le treizième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

MAXIME LAROSE,
Par LYNCH, AMYRAULD & FAY,
Ses procureurs *ad litem*.
Sweetsburgh, P. Q., 4 mai 1881. 1793 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Damase Leclerc *alias* Leclair, failli; et Cléophas Beausoleil, syndic.
Samedi, le dix-huitième jour de juin prochain (1881), le soussigné fera application à la Cour Supérieure de ce district pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.

DAMASE LECLERC,
Par OUMET & HUGHES,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 12 mai 1881. 1872 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Onésime Prenovost, commerçant, de Sainte-Geneviève de Batiscan, district des Trois-Rivières, failli.
Le dix-septième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

ONÉSIME PRENOVOST.
Par ses procureurs *ad litem*,
MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Trois-Rivières, 12 mai 1881. 1875 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Terrebonne. }
Dans l'affaire de Godfroi Laviolette, de Saint-Jérôme, en le district de Terrebonne, commerçant, failli.
Mardi, le vingt-unième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

GODFROI LAVIOLETTE.
Par son procureur *ad litem*,
CHS. S. BURROUGH.
Sainte-Scholastique, 10 mai 1881. 1823 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Joseph N. Laurin, hôtelier et commerçant, de la paroisse de la Longue Pointe et district de Montréal.
Mercredi, le quinzième jour de juin prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH N. LAURIN.
By QUINN & PURCELL,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 6 mai 1881. 1805 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }
In the matter of Maxime Larose, of the village of Frelighsburg, in said district of Bedford, boot and shoe dealer, an Insolvent.
On Monday, the thirteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

MAXIME LAROSE,
Per LYNCH, AMYRAULD & FAY,
His attorneys *ad litem*.
Sweetsburgh, P. Q., 4th May, 1881. 1794

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Damase Leclerc *alias* Leclair, an Insolvent; and Cléophas Beausoleil, assignee.
On Saturday, the eighteenth day of June next, (1881), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAMASE LECLERC,
Per OUMET & HUGHES,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 12th May, 1881. 1874

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*
In the matter of Onésime Prenovost, trader, of Sainte Geneviève de Batiscan, district of Three Rivers, an Insolvent.
On the seventeenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.

ONÉSIME PRENOVOST.
By his attorneys *ad litem*,
MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Three Rivers, 12th May, 1881. 1876

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Terrebonne. }
In the matter of Godfroi Laviolette, of Saint-Jérôme, in the district of Terrebonne, trader, an Insolvent.
On Tuesday, the twenty first day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GODFROI LAVIOLETTE.
Per his attorney *ad litem*,
CHS. S. BURROUGHS.
Sainte Scholastique, 10th May, 1881. 1824

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Joseph N. Laurin, hotel-keeper and trader, of the parish of Longue Pointe, an Insolvent.
On Wednesday, the fifteenth day of June next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH N. LAURIN.
By QUINN & PURCELL,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 6th May, 1881. 1806

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de F.-X. Panneton, failli.
Le dix-septième jour de juin prochain, le failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge.

GERVAIS & GERIN,
Procureurs du failli.

Trois-Rivières, 5 mai 1881. 1807 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de St-François }
Dans l'affaire de Désiré Blais, failli.

Le vingt-septième jour de juin prochain, le sous-signé s'adressera au juge de la Cour Supérieure pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

DESIRE BLAIS.

Par HALL, WHITE & PANNETON,

Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 11 mai 1881. 1831 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Avila Bourbonnière, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.
Jeudi, le trente juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

AVILA BOURBONNIERE.

Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 mai 1881. 1965 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Jean-Baptiste Roy, commerçant, des cité et district de Montréal, tant personnellement que comme ci-devant associé avec Joseph Roy, sous la raison sociale de "J. B. Roy & Cie., failli.
Jeudi, le trente juin prochain le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

JEAN BAPTISTE ROY.

Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 mai 1881. 1967 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 255. }
Dans l'affaire de Bénard, Bastien & Co., commerçants, de Montréal, faillis.

Le soussigné, Benoit Bastien, entrepreneur et commerçant, de la paroisse de Saint Vincent de Paul, dans le district de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires à Montréal, en société avec Casimir Villeneuve, sous le nom et raison de "Bénard, Bastien & Cie," s'adressera à cette cour le vingt de juin prochain, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et de ses amendements.

BENOIT BASTIEN.

Par TAILLON & NANTTEL,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 mai 1881. 1957 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }
In the matter of F. X. Panneton, an Insolvent.
On the seventeenth day of June next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge.

GERVAIS & GERIN,
Attorneys for insolvent.

Three Rivers, 5th May, 1881. 1808

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Désiré Blais, an Insolvent.
The undersigned will apply to a judge of the Superior Court, on the twenty seventh day of June next, for a discharge under the said act.

DESIRE BLAIS.

Per HALL, WHITE & PANNETON,

His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 11th May, 1881. 1832

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Avila Bourbonnière, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.
On Thursday, the thirtieth day of June next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said acts.

AVILA BOURBONNIERE.

By T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th May, 1881. 1966

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Jean Baptiste Roy, of the city and district of Montreal, trader, as well individually as having done business in partnership with Joseph Roy, under the firm of "J. B. Roy & Co., an Insolvent.
On Thursday, the thirtieth day of June next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said act.

JEAN BAPTISTE ROY.

By T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th May, 1881. 1968

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 255. }
In the matter of Bénard, Bastien & Co., traders, of Montreal, Insolvents.

The undersigned, Benoit Bastien, contractor and trader, of the parish of Saint Vincent de Paul, in the district of Montreal, as individually and as having carried on business at Montreal, in partnership with Casimir Villeneuve, under the name, style and firm of "Benard, Bastien & Co.," will apply to this court on the twentieth day of June next, for a discharge under the said act and amendments.

BENOIT BASTIEN.

By TAILLON & NANTTEL,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th May, 1881. 1958

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Racette & Larivière, marchands, de la ville de Montréal, faillis.

Une dernière feuille de dividende a été déclarée dans cette affaire, sujette à objection jusqu'au sixième jour de juin prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

J. E. BRAIS,
Syndic.

Banque d'Hochelaga,
Montréal, 19 mai 1881.

1961 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re: Thomas Alphonse Duval, des cité et district de Montréal, failli.

Jeudi, le trente juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

THOMAS ALPHONSE DUVAL,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 mai 1881.

1963 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Francis McMann, des cité et district de Montréal, menuisier et entrepreneur, failli.

Lundi, le vingt-septième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS McMANN,
Par JAMES M. GLASS,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 19 mai 1881.

1973 2

Règles de Cour.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

No. 103.

Le dix-neuvième jour de mai 1881.

Présent :—L'honorable M. le Juge PAPINEAU.
In re: Charles Duncan, Failli;

et

Robert W. Oliver, Syndic;

et

James B. Cartwright, marchand, des cité et district de Montréal, Requéant.

Il est ordonné sur la requête du requérant qu'une assemblée des créanciers du dit Charles Duncan, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le quatorzième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Charles Duncan, aux lieu et place du dit Robert W. Oliver qui a laissé la Puissance du Canada.

(Par ordre,)

L. H. COLLARD,
Député P. C. S.
JAMES M. GLASS,
Procureur du Requéant

1975 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Racette & Larivière, merchants, of the city of Montreal, Insolvents.

A final dividend sheet has been prepared in the above matter, open to objections until the sixth day of June next, after which day dividend will be paid.

J. E. BRAIS,
Assignee.

Banque d'Hochelaga,
Montreal, 19th May, 1881.

1962

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re: Thomas Alphonse Duval, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On Thursday, the thirtieth day of June next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said acts.

THOMAS ALPHONSE DUVAL,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th May, 1881.

1964

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Francis McMann, of the city and district of Montreal, carpenter and builder, an Insolvent.

On Monday, the twenty seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under said act.

FRANCIS McMANN,
By JAMES M. GLASS,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 19th May, 1881.

1974

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }

No. 103.

The nineteenth day of May, 1881.

Present :—The Honorable PAPINEAU.
In re: Charles Duncan, Insolvent;

and

Robert W. Oliver, Assignee;

and

James B. Cartwright, of the city and district of Montreal, merchant, Petitioner.

It is ordered, on the application of the petitioner that a meeting of the creditors of the said Charles Duncan, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the Court House, in the city of Montreal, on Tuesday, the fourteenth day of June next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Charles Duncan, in lieu and stead of said Robert W. Oliver, who left the Dominion of Canada.

(By order,)

L. H. COLLARD,
Deputy P. S. C.
JAMES M. GLASS,
Attorney for Petitioner.

1976

PROVINCE DE QUEBEC.

VILLE DE LONGUEUIL.

Avis public est par le présent donné par L. C. Bourgeois, secrétaire-trésorier, que les lots ou emplacements ci-dessous mentionnés situés dans les limites de cette ville, seront vendus à l'enchère publique, au bureau du conseil de cette ville, LUNDI, le TREIZIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges municipales dues sur les dits lots et emplacements, depuis plus de six mois, tel qu'il appert au rôle de perception de la ville de Longueuil pour l'année commencée le premier de juillet dernier (1880); le tout conformément aux dispositions de l'acte du parlement de cette province, 37 Victoria, chapitre 49, à moins que les dites taxes et charges municipales et les frais alors encourus ne soient payés au moins deux jours avant celui de la vente.

Liste des propriétés à être vendues publiquement en conformité à l'avis ci-annexé sur ordonnance du Conseil de la ville de Longueuil à cet effet.

List of the properties to be sold by public auction pursuant to the notice hereto annexed, as ordered by the Council of the town of Longueuil.

PROVINCE OF QUEBEC.

TOWN OF LONGUEUIL.

Public notice is hereby given by L. C. Bourgeois, secretary treasurer, that the lots of land or emplacements hereinafter mentioned, situate within the limits of this town, shall be sold by public auction, in the office of the council of this town, in the said town, on MONDAY, the THIRTEENTH day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and municipal charges due on the said lots of land or emplacements since more than six months, as mentioned in the collection roll of the town of Longueuil, for the year commenced on the first of July last, the whole in conformity with the provisions of the act of the Parliament of this Province, 37th Victoria, chapter 49th, unless said assessments and municipal charges and the expenses then incurred be paid at least two days before the day of the sale

No. du Rôle. No. of Roll.	No. du cadastre. No. of cadaster.	Rues, Avenues, etc. — Streets, Avenues, &c.	Noms des propriétaires. — Names of proprietors.	Qualités. — Quality.	Cotisations, etc., dues. Assessments, &c., due.
6	197-58	Ferme du Grand Tronc—			\$ cts
		Grand Trunk Farm....	Joseph Martin.....	Bourgeois—Gentleman.	5 25
55	198-21, 22	Ferme Quinn — Quinn			
		Farm.....	Faillite-Estate Ollier La-		
			brèche.....		21 53
79	199-8, 7	do do	John McIntyre.....	Marc. taille'r—Mer. tailor	2 73
112	341-9	Guilbeault.....	J. Louis Archambault....	Avocat—Lawyer	2 10
113	341-10	do	Napoléon H. Beaubien....	do do	7 90
118	340-5	do	Succession — Estate Frs.		
			St. Mars, fils.....		2 10
123	Part. 243	do	Thompson Langlands.....	Bourgeois—Gentleman.	2 10
143	258	Saint Laurent.....	Succ.—Estate Gabriel St.		
			Jean.....		9 87
218	273-14, 13	Saint Thomas.....	Faillite—Estate Jodoin. }		7 91
253	273-11	Jodoin.....	La Même—The Same.. }		4 32
275	274-7, 8	do	do do .. }		6 52
268	Part 143	Saint Charles.....	Antoine Renaud.....	Charretier—Carter	9 45
269	Part 143	do	Le Même—The Same.....	do do	8 82
249	Part 299	Sainte Caroline.....	Isaïe Bourdon.....	Bourgeois—Gentleman.	20 10
429	1 de-of 205,				
	206, 215, 216	Dufferin.....	John Botterell.....	Marchand—Merchant...	11 68
475	1 de-of 199,				
	à-to 189	Princesse Royale	James Virtue	Bourgeois—Gentleman.	4 20
497	1-92	Elgin.....	George J. Gebhards.....	do do ..	3 50
610	104	Chemin Chambly	Joseph C. Harnois.....	Tailleur—Tailor....	69 55
628	342-7	Guilbeault.....	Inconnu—Unknown.....		52
629	345-5, 6, 7	do	do do		1 55
630	340-18	do	do do		52
631	343-1, 2	do	do do		1 05
632	343-5, 6, 7, 8	do	do do		2 10
633	343-11	do	do do		11
634	343-13	do	do do		52
635	343-24	do	do do		52
636	644-2	do	do do		52
637	344-6	do	do do		52

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-un.

(Signé) L. C. BOURGEOIS,
Secrétaire-trésorier.

(Vraie copie)

L. C. BOURGEOIS,
Secrétaire-trésorier.

[Première publication, 21 mai 1881.] 1959

Given at Longueuil, on this eighteenth day of the month of May, eighteen hundred and eighty one.

(Signed,) L. C. BOURGEOIS,
Secretary treasurer.

(True copy),

L. C. BOURGEOIS,
Secretary treasurer.

[First published, 21st May, 1881.]

Licitations.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 2531.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un jugement rendu par la cour supérieure siégeant à Montréal, le vingt-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante et dix-neuf, dans une cause où "The Provincial Loan Company," corps incorporé, ayant son principal bureau en la cité de Montréal, est demanderesse, et Joseph B. Bronsdon, entrepreneur, Sarah Ann Bronsdon, veuve de feu William Hall, en son vivant, de la cité de Montréal, gentilhomme, Caroline Bronsdon, épouse de Nelson Lovering, du même lieu, médecin, et le dit Nelson Lovering, afin d'autoriser sa dite épouse, tous de la dite cité de Montréal, et Joshua L. Bronsdon, de la cité de Toronto, en la province d'Ontario, commerçant, sont défendeurs, ordonnant la vente par licitation de la propriété immobilière ci-après décrite, et de la même manière et en vertu d'un jugement de la dite cour siégeant comme susdit, le septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt, dans la dite cause entre la dite demanderesse et les défendeurs, et James Irwin, de la dite cité de Montréal, gentilhomme, mis en cause, déclarant le dit jugement du vingt-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante et dix-neuf, exécutoire contre le dit James Irwin, en sa qualité de curateur nommé à la substitution créée par le testament de feu Joseph Russell Bronsdon, donnant le pouvoir à la demanderesse de vendre la dite propriété immobilière, à savoir :

Tout ce lot de terre ou emplacement sis et situé dans le faubourg Sainte-Marie *alias* faubourg Québec, de la dite cité de Montréal, contenant quatre-vingt pieds de front sur la profondeur qui peut se trouver à partir de la rue Sainte-Marie jusqu'à la rivière Saint-Laurent; borné en front par la dite rue Sainte-Marie, en arrière par la dite rivière Saint-Laurent, d'un côté par la propriété du Dr. Charles Dorion, et de l'autre côté par le dit Joseph Russell Bronsdon—avec une maison en pierre à deux étages sur la dite rue Sainte-Marie, et quatre étages en arrière et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot de terre et dépendances étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro quinze cent quatre-vingt-cinq (1585).

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé aux plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, 1881, à ONZE heures de l'avant-midi, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour supérieure, en la cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposé dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent elles seront forecloses du droit de le faire.

THOS. W. RITCHIE,
Procureur de la demanderesse.
Montréal, 3 mars 1881. 1849 3
[Première publication, 14 mai 1881.]

Licitations.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. } No. 2531.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment rendered by the superior court sitting in Montreal, the twenty ninth day of November, one thousand eight hundred and seventy nine, in a cause wherein The Provincial Loan Company, a body corporate having its head office in the city of Montreal, is plaintiff, and Joseph B. Bronsdon, contractor, Sarah Ann Bronsdon, widow of the late William Hall, in his lifetime, of the city of Montreal, gentleman, Caroline Bronsdon, wife of Nelson Lovering, of the same place, physician, and the said Nelson Lovering for the purpose of authorizing his said wife, all of the said city of Montreal, and Joshua L. Bronsdon, of the city of Toronto, in the province of Ontario, trader, are defendants, ordering the sale by licitation of the immoveable property hereinafter described, and likewise under and in virtue of a judgment of the said court, sitting as aforesaid, the seventeenth day of December, one thousand eight hundred and eighty, in the said cause between the said plaintiff and defendants, and James Irwin, of the said city of Montreal, gentleman, *mis en cause*, declaring the said judgment of the twenty ninth day of November, one thousand eight hundred and seventy nine, executory against the James Irwin, in his quality of curator to the substitution created by the last will and testament of the late Joseph Russell Bronsdon, to enable plaintiff to effect a valid sale of the said immoveable property, to wit:

All that certain lot of ground or emplacement situate lying and being in the Sainte Mary *alias* the Quebec suburbs, of the said city of Montreal, containing eighty feet in front by the depth which may be found from Sainte Mary street to the river Saint Lawrence; bounded in front by the said Sainte Mary street, in rear by the said river Saint Lawrence, on one side by a property belonging to Dr. Charles Dorion, and on the other side by the said Joseph Russell Bronsdon—with a store house, two stories high on the said Sainte Mary street, and four stories in the rear, and other buildings thereon erected. The said lot of land and promises being known on the official plan and book of reference of the said Sainte Mary's ward, of the said city of Montreal, as lot number fifteen hundred and eighty five (1585).

The said immoveable property above described, will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on MONDAY, the THIRTEENTH day of JUNE next (1881), at ELEVEN o'clock in the forenoon, sitting the court, in the practice division of said superior court, in the city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdrawn, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

THOS. W. RITCHIE,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 3rd March, 1881. 1850.
[First published, 14th May, 1881.]

Canada,
Province of Québec,
District de Montréal.

Cour Supérieure,
No. 826.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, le troisième jour de mars dernier, dans une cause dans laquelle Peter S. Murphy, des cité et district de Montréal, gentilhomme, est Demandeur, et Edward Perry, commerçant, de Denison, dans le Texas, un des Etats-Unis d'Amérique, et Joseph Adolphe Brouillette, emballer, des cité et district de Montréal, en sa qualité de tuteur d'ament nommé suivant la loi, à John Adolphe Edward et Mary Anna, enfants mineurs issus du mariage du dit Adolphe Brouillette, avec feue Mary Ann Perry, étaient Défendeurs, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

Un certain lot de terre sis et situé en la cité de Montréal; borné au nord-est par la rue Chenneville, au sud-ouest par la rue Saint-George, au nord-ouest par un nommé Lapointe ou représentants, et au sud-est par la société Saint-Michel ou représentants—avec deux maisons en brique sur la dite rue Saint-George, et une maison en brique et une en bois sur la dite rue Chenneville, et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot ou emplacement connue et désigné sous le numéro cinq cent cinquante-sept (No. 557), sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le QUINZIEME jour de JUIN prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour, en la cité de Montréal; sujet aux charges, clauses et conditions indiqués dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Procureurs du Demandeur.

Montréal, 1er avril 1881. 1197 3
[Première publication, 2 avril 1881.]

Vente d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nadeau, Bourget & Cie, propriétaires de bateaux à vapeur, faillis.

VIS PUBLIC est par le présent donné que la moitié indivise de l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession de Joseph Nadeau, l'un des dits faillis, sera vendu aux enchères et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sous-signé, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente. A SAVOIR :

Canada,
Province of Québec,
District of Montreal.

Superior Court,
No. 826.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at the city of Montreal, in the district of Montreal, on the third day of March last, in a cause in which Peter S. Murphy, of the city and district of Montreal, gentleman, was Plaintiff, and Edward Perry, trader, of Denison, in the State of Texas, one of the United States of America, and Joseph Adolphe Brouillette, packer, of the city and district of Montreal, in his quality of tutor duly appointed according to law, to John Adolphe Edward and Mary Anna, minor childrens issued of the marriage of the said Adolphe Brouillette, and late Mary Ann Perry, were Defendants, ordering the licitation of a certain immoveable described as follows, to wit :

A certain lot of ground situate at the city of Montreal; bounded on the north east by Chenneville street, on the south west by Saint George street, on the north west by one Lapointe or representatives, on the south east by the Société Saint Michel or representatives—with two brick houses thereon erected fronting on Saint George street, and one brick house and one wooden house fronting on said Chenneville street, and other buildings thereon erected. Said lot of ground or property known and designated as number five hundred and fifty seven (No. 557), on the official plan and book of reference for Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal.

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the FIFTEENTH day of JUNE next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal; subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposit in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 1st April, 1881. 1198
[First published, 2nd April, 1881.]

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Nadeau, Bourget & Co., steam-boat owners, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undivided half of the immovable hereinafter mentioned, belonging to the estate of Joseph Nadeau, one of the said insolvents, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the day of sale. to wit :

Un terrain ou emplacement situé dans le village de Bienville, comté de Lévis; borné au nord par la rue Bienville, à l'ouest par le No. 170, des plan et cadastre pour le dit village Bienville, à l'est par les Nos. 167 et 168, et au sud partie par les Nos. 167, 171 et 172, du dit cadastre; la dit terrain étant le No. 169, du dit cadastre pour le village Bienville, mesurant 64 pieds de front, contenant en tout 8100 pieds en superficie—avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

La dite moitié indivise vendue à la charge par l'acheteur de payer à Dame Thimolaus Beaulieu, propriétaire de remorqueurs, de Lévis, la moitié indivise d'une rente de (\$20.92) vingt piastres et quatre vingt douze centins, le premier mars de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église de Notre-Dame de la Victoire, Lévis, LUNDI, le SIXIEME jour de JUIN 1881, à DIX heures de l'avant-midi.

T. CHARLAND,
Syndic.

Village Lauzon, Lévis, 29 mars 1881. 1199 3
[Première publication, 2 avril 1881.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Christopher Norcross, du village de Lennoxville, charbon et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Premièrement.—Tout ce lot de terre, étant un lot de village, dans le village de Lennoxville et parties des lots treize, dans les cinquième et sixième rangs des lots en le canton d'Ascot; borné et décrit comme suit, à savoir : à l'ouest par le chemin de la Reine conduisant de Lennoxville jusqu'à Sherbrooke, au sud par la terre de la succession de feu Nye Moulton, à l'est par le chemin de fer Grand Tronc, et au nord par un morceau de la même terre appartenant autrefois au dit Norcross. Le dit lot étant maintenant connu comme partie du lot quatre cent quatre, du plan de cadastre et livre de renvoi du village de Lennoxville—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Tout ce lot, lot de village à Lennoxville, et parties des lots treize dans chacun des cinquième et sixième rangs du canton d'Ascot, situé sur le côté est du chemin public conduisant de Lennoxville à Sherbrooke; borné et décrit comme suit, savoir : commençant à la borne sud-ouest du lot Dundin, à l'intersection de la ligne est du susdit chemin public avec la rive nord du ruisseau; de là sud le long du dit chemin public quarante-cinq chaînes; de là est une distance d'environ une chaîne et quatre-vingt-dix-sept chaînes jusqu'à la ligne du côté ouest du chemin de fer Grand Tronc; de là nord le long du côté du dit chemin de fer quatre-vingt-dix-sept chaînes jusqu'à la rive nord du dit ruisseau; de là suivant la dite rive du dit ruisseau dans une direction sud-ouest jusqu'au point de départ, et contenant environ un huitième d'acre en superficie, maintenant connu comme partie du lot numéro quatre cent quatre, sur le plan du cadastre et au

A lot of land situate in the village of Bienville, county of Lévis; bounded on the north by Bienville street, on the west by No. 170, on the plan and cadastre for the said village of Bienville, on the east by Nos. 167 and 168, and on the south partly by Nos. 167, 171 and 172, on the said cadastre; said land being No. 169, on the said cadastre for the village of Bienville, measuring 64 feet in front, containing in all 8100 feet in superficies—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

Said undivided half being sold subject to the charge upon the purchaser of paying to Dame Thimolaus Beaulieu, tug boat owner, of Lévis, the undivided half of twenty dollars and ninety two cents (\$20.92), on the first of March of every year.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, Lévis, on MONDAY, the SIXTH day of JUNE, 1881, at TEN o'clock in the forenoon.

T. CHARLAND,
Assignee.

Village Lauzon, Lévis, 29th March, 1881. 1200
[First published, 2nd April, 1881.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Christopher Norcross, of the village of Lennoxville, carriage maker and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; *oppositions afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Firstly.—All that certain lot of land, being a village lot, in the village of Lennoxville and parts of lots thirteen, in the fifth and sixth ranges of lots in the township of Ascot; bounded and described as follows, viz: on the west by the Queen's highway leading from Lennoxville to Sherbrooke, on the south by the land of the estate of the late Nye Moulton, on the east by the Grand Trunk railway, and on the north by a piece of same land heretofore acquired by said Norcross. The said lot being now known as part of lot four hundred and four, of the cadastral plan or book of reference of the village of Lennoxville—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Secondly.—All that certain lot being a village lot in Lennoxville, and parts of lot thirteen in each the fifth and sixth ranges of the township of Ascot, lying on the easterly side of the highway leading from Lennoxville to Sherbrooke, and bounded and described as follows, viz: commencing at the south westerly boundary of the Dundin lot, being at the intersection of the easterly line of the aforesaid highway with the northerly bank of the brook; thence southerly along said highway forty five links; thence easterly a distance of about one chain and ninety seven links to the westerly line of the Grand Trunk railway; thence northerly along the side of said railway ninety seven links to the north bank of said brook; thence following the said bank of said brook in a south westerly direction to the place of beginning, and containing about one eighth of an acre in superficies, now known as part of lot number four hundred and four, of the

livre de renvoi du village de Lennoxville—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Troisièmement.—Tout ce lot de terre connu comme partie du lot numéro treize, dans le sixième rang d'Ascot; borné comme suit, savoir: commençant au chemin de la Reine, conduisant de Lennoxville à Sherbrooke, cinquante-cinq pieds et demi au nord à partir de la ligne nord de E. Warrens; de là courant ouest dix perches à un point douze pieds et demi sud de la ligne nord du dit E. Warrens; de là nord à angles droits avec le dit chemin public six perches; de là est dix perches jusqu'au dit chemin public; de là au sud le long du dit chemin public six perches jusqu'au point de départ, et contenant soixante perches carrées; aussi un autre morceau du même lot en arrière du ausdit morceau, et borné comme suit, savoir: commençant sur la ligne à la profondeur du terrain ci-dessus décrit quatre pieds au nord de la ligne nord du dit E. Warrens, et courant ouest parallèle avec la dite ligne nord environ six perches, à une distance assez grande pour contenir vingt perches carrées entre la dite borne et une continuation de la ligne nord du morceau en premier lieu décrit, à l'ouest assez éloigné pour former les dits vingt perches, les deux morceaux formant un demi acre de terre, maintenant connu comme partie du lot numéro trois cent soixante et six, du plan du cadastre et au livre de renvoi du village de Lennoxville—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, dans la salle réservée aux affaires de faillite, JEUDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

Sherbrooke, 23 mai 1881.
[Première publication, 23 mai 1881.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Ellis, du canton de Bury, entrepreneur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Tout ce lot ou morceau de terre sis et situé dans le canton de Bury, connu et désigné comme les soixante et neuf acres sud-est du lot numéro six, dans le septième rang du dit canton de Bury—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, dans la salle réservée aux affaires de faillite, JEUDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

Sherbrooke, 22 décembre 1880.
[Première publication, 23 mai 1881.]

cadastral plan or book of reference of the village of Lennoxville—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Thirdly.—All that certain lot of land known as part of lot number thirteen, in the sixth range of Ascot; bounded as follows, viz: commencing on the Queens highway, leading from Lennoxville to Sherbrooke, fifty five and a half feet northerly front E. Warrens north line; thence running westerly ten rods to a point twelve and a half feet south of said E. Warrens north line; thence northerly at right angles with said highway six rods; thence easterly ten rods to said highway; thence southerly along said highway six rods to the place of beginning, and containing sixty square rods, also another piece of the same lot, in rear of the above piece, and bounded as follows, viz: commencing on the rear line of the above described piece four feet north of said E. Warrens north line, and running westerly parallel with said north line about six rods, being far enough to contain twenty square rods between said boundary and a continuation of the north line of the first described piece, westerly far enough to make the said twenty rods making in the two pieces one half acres of land now known as part of lot number three hundred and sixty six, of the cadastral plan or book of reference of the village of Lennoxville—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room set aside for matters in insolvency, on THURSDAY, the FOURTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

Sherbrooke, 23rd May, 1881.
[First published, 23rd May, 1881.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Ellis, of the township of Bury, contractor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

All that certain lot and parcel of land being and situate in the township of Bury, known and distinguished as the south east sixty nine acres of lot number six, in the seventh range of the said township of Bury—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room set aside for matters in insolvency, on THURSDAY, the FOURTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

Sherbrooke, 22nd December, 1880.
[First published, 23rd May, 1881.]

Ventes par le Shérif—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **DAVID RATTRAY**, de la
No. 1001. } Cité de Québec, marchand,
Demandeur; contre **JOSEPH MARCOUX**, culti-
vateur, ci-devant du township de Broughton, et
maintenant de lieux inconnus, Défendeur, savoir :

Un terrain sis et situé en le township de Broughton, formant partie de la moitié sud-est du lot numéro neuf, dans le onzième rang, contenant soixante acres de terre en superficie; borné en avant et en arrière par les lignes du dit rang, d'un côté au nord-ouest par le terrain de David Rattray, et d'autre côté au sud-est par celui d'Auguste Jacques—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le **DEUXIEME** jour de **JUILLET** prochain, à **DIX** heures **ET QUART** de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 22 avril 1881. 1633 2
[Première publication, 30 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **SAAC POULIN**, du town-
No. 919. } ship de Broughton, culti-
vateur, Demandeur; contre **FRANÇOIS PLANTE**,
du même lieu, cultivateur, Défendeur, savoir :

1. Un terrain situé en le township de Broughton, paroisse de Saint-Pierre, formant partie du lot numéro cinq, dans le huitième rang du dit township, contenant soixante acres de terre en superficie; borné au nord-est par le septième rang, au sud-est par le terrain ci-après désigné en le neuvième rang, d'un côté au sud-est par le terrain de Dame Veuve R. Turmel, et d'autre côté au nord-ouest par celle de Joseph Plante—circonstances et dépendances.

2. Un terrain sis et situé en le même township et paroisse, formant partie du lot numéro cinq, dans le neuvième rang, de six acres de terre en superficie, situé entre le terrain ci-dessus désigné et le chemin Royal; et borné d'un côté par le terrain de François Châteauneuf, et d'autre côté par celui de Cyrille Pageot—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le **DEUXIEME** jour de **JUILLET** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 22 avril 1881. 1629 2
[Première publication, 30 avril 1881.]

4

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below; All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **DAVID RATTRAY**, of the
No. 1001. } City of Quebec, merchant,
Plaintiff; against **JOSEPH MARCOUX**, farmer,
formerly of the township of Broughton, and now
of parts unknown, Defendant, to wit:

A lot situate and being in the township of Broughton, forming part of the south east half of lot number nine, in the eleventh range, containing sixty acres of land in superficies; bounded in front and in rear by the lines of the said range, on one side to the north west by the property of David Rattray, and on the other side to the south east by that of Auguste Jacques—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the **SECOND** day of **JULY** next, at a **QUARTER PAST TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of July next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 22nd April, 1881. 1643
[First published, 30th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **SAAC POULIN**, of the town-
No. 919. } ship of Broughton, farmer,
Plaintiff; against **FRANÇOIS PLANTE**, of the
same place, farmer, Defendant, to wit:

1. A lot situate in the township of Broughton, parish of Saint Pierre, forming part of lot number five, in the eighth range of the said township, containing sixty acres of land in superficies; bounded on the north east by the seventh range, on the south east by the lot hereinafter described in the ninth range, on one side to the south east by the property of Mrs. widow R. Turmel, and on the other side to the north west by that of Joseph Plante—circumstances and dependencies.

2. A lot situate and being in the same township and parish, forming part of lot number five, in the ninth range, of six acres of land in superficies, situate between the lot above described and the Queen's highway; and bounded on one side by the property of François Châteauneuf, and on the other side by that of Cyrille Pageot—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the **SECOND** day of **JULY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of July next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 22nd April, 1881. 1630
[First published, 30th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } DAME LUCRETIA HALL,
No. 1466. } veuve de feu Francis F.
Austin, de la cité de Québec, Demanderesse; contre
JEAN-BAPTISTE NADEAU, cultivateur, du
township de Broughton, Défendeur, savoir:

1. Un terrain sis et situé en le township de Broughton, paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, formant partie de la moitié nord-ouest de la moitié sud-est du lot numéro onze, dans le neuvième rang du dit township, contenant deux arpents, plus ou moins de front sur la profondeur du lot; borné en avant et en arrière par les lignes du dit rang, d'un côté au sud-est par le terrain de Thomas Vachon, et de l'autre côté au nord-ouest partie par le terrain de François Hughes et partie par celui ci-après désigné—circonstances et dépendances.

2. Un autre terrain sis et situé au dit lieu de Broughton, même paroisse, formant partie de la moitié nord-est du lot numéro onze, dans le neuvième rang du dit township, contenant trois arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné au nord-est par le trait quarré entre les huitième et neuvième rangs, au sud-ouest par le terrain de François Hughes, d'un côté au nord-ouest par celui de Thomas Vachon, et d'autre côté au sud-est par le terrain ci-dessus désigné—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif,
Saint-Joseph Beauce, 22 avril 1881 1631 2
[Première publication, 30 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } DAVID RATIRAY, de la
No. 1002. } cité de Québec, marchand,
Demandeur; contre AUGUSTE JACQUES, de la
paroisse de Saint-Pierre de Broughton, dans le
district de Beauce, cultivateur, Défendeur, savoir:

Un terrain sis et situé au onzième rang du township de Broughton, dans le comté de Beauce, étant le dixième sud-est du lot numéro neuf, et les deux cinquièmes nord-ouest du tiers nord-ouest du lot numéro dix, le tout de la contenance de quarante-six acres et trois cinquièmes en superficie—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 22 avril 1881. 1635 2
[Première publication, 30 avril 1881.]

Ventes par le Shérif—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } DAME LUCRETIA HALL,
No. 1466. } widow of the late Francis
F. Austain, of the city of Quebec, Plaintiff; against
JEAN BAPTISTE NADEAU, farmer, of the town-
ship of Broughton, Defendant, to wit:

1. A lot situate and being in the township of Broughton, parish of Le Sacré Cœur de Jésus, forming part of the north west half of the south west half of lot number eleven, in the ninth range of the said township, containing two arpents, more or less, in front by the depth of the lot; bounded in front and rear by the lines of the said range, on one side to the south east by the property of Thomas Vachon, and on the other side to the north west partly by the property of Francis Hughes and partly by the one hereinafter described—circumstances and dependencies.

2. Another lot situate at the same place, Broughton aforesaid, same parish, forming part of the north east half of lot number eleven, in the ninth range of the said township, containing three arpents in front by fourteen arpents in depth, the whole more or less; bounded on the north east by the division line between the eighth and ninth ranges, on the south west by the property of Francis Hughes, on one side to the north west by that of Thomas Vachon, and on the other side to the south east by the property hereinabove described—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the SECOND day of JULY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of July next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff,
Saint Joseph, Beauce, 22nd April, 1881. 1632
[First published, 30th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } DAVID RATIRAY, of the
No. 1002 } city of Quebec, merchant,
Plaintiff; against AUGUSTE JACQUES, of the
parish of Saint Pierre de Broughton, in the district
of Beauce, farmer, Defendant, to wit:

A lot situate and being in the eleventh range of the township of Broughton, in the county of Beauce, being the south east tenth of lot number nine, and the two north west fifths of the north west third of lot number ten, the whole containing forty six acres and three fifths in superficies, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the SECOND day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of July next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff,
Saint Joseph, Beauce, 22nd April, 1881. 1635
[First published, 30th April, 1881.]

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Van li-*

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Bedford, à savoir : } **DUNCAN McINTYRE**,
No. 809. } Demandeur ; contre les
terres et tenements de DOMINIQUE LAGUE,
Défendeur.

Ce morceau et lot de terre sis et situé dans le village de Sutton, en le dit canton de Sutton, connu et désigné comme la moitié d'un acre de terre à distraire du lot numéro onze, dans le huitième rang des lots du dit canton de Sutton, commençant à un poteau sur la ligne de borne de la terre de Mary Percival, veuve de Henry Phelps, du côté ouest par le chemin de la Reine conduisant de Richford, Etat du Vermont, passant par le dit village de Sutton, tel qu'actuellement en usage ; de là courant nord sur le côté ouest du dit chemin public cinq perches jusqu'à un poteau ; de là ouest seize perches ; de là sud cinq perches parallèle avec le dit chemin public ; de là est suivant la ligne de la dite Mary Percival, contenant un demi acre de terre en superficie ; borné comme suit, à savoir : au nord partie par la terre de John Wyatt et partie par la terre de la South Eastern Railway Company, à l'est par le chemin ci-dessus mentionné, au sud partie par la terre de la dite Mary Percival et partie par la dite South Eastern Railway Company, et à l'ouest par la dite South Eastern Railway Company—avec deux maisons et grange sus-érigées, (à l'exception d'un petit morceau de terre de soixante et douze pieds sur vingt-six pieds, ci-devant vendu au révérend M. Mailhoit), avec toutes les appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, en le canton de Brome et district de Bedford, SAMEDI, le SIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 20 mai 1881. 1981
[Première publication, 23 mai 1881.]

Ventes par le Shérif—Iberville

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **JOSEPH JEAN-BAPTISTE DUPUIS**,
No. 55. } Demandeur ; contre les terres et tenements de
LUDGER DUPUIS, Défendeur.

Un emplacement de forme irrégulière, situé en la paroisse de Saint-Edouard, dans le district d'Iberville, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous No. 98 ; borné vers

tioni Exponas, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Montreal.

Bedford, to wit : } **DUNCAN McINTYRE**, Plain-
No. 809. } tiff ; against the lands and
tenements of DOMINIQUE LAGUE, Defendant.

That certain piece and lot of land lying and being in the village of Sutton, in the said township of Sutton, known and distinguished as being one half acre of land measured off of lot number eleven, in the eighth range of lots in the said township of Sutton, commencing at a post on the northerly boundary line of the land of Mary Percival, widow consort of Henry Phelps, on the west side of the Queen's highway leading from Richford, Vermont State, through said Sutton village, as is now travelled ; thence running northerly on the west side of said highway five rods to a stake ; thence west sixteen rods ; thence south five rods parallel with said highway ; thence east following the line of said Mary Percival, containing one half acre of land in superficies ; bounded as follows, to wit : on the north partly by the land of John Wyatt and partly by the land of the South Eastern Railway Company, on the east by the road above mentioned, on the south partly by the land of said Mary Percival and partly by the said South Eastern Railway Company, and west by the said South Eastern Railway Company—with two dwelling houses and barn thereon erected ; (save and except a small piece of land seventy two feet by twenty six feet, heretofore sold and deeded to the Reverend Mr. Mailhoit), with all the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on SATURDAY, the SIXTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 20th May, 1881. 1982
[First published, 28th May, 1881.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit : } **JOSEPH JEAN-BAPTISTE DUPUIS**, Plain-
No. 55. } tiff ; against the lands and tenements of
LUDGER DUPUIS, Defendant.

An emplacement of an irregular form, situate in the parish of Saint-Edouard, in the district of Iberville, known on the official plan and book of reference of the said parish, under No. 98 ; bounded

le nord-ouest par les Nos. 116 et 117, vers le nord-est par le No. 97 à Hubert Gauthier, vers le sud-est par le chemin public, et vers le sud-ouest par le No. 99 à Siméon Morin, contenant soixante et quinze perches en superficie—avec maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Edouard susdite, le TRENTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, CHS. NOLIN, Shérif.
Saint-Jean, 25 mai 1881. 2009
[Première publication, 28 mai 1881.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le apport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Dans la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } **ELLE MARTIN**, cultivateur, de la paroisse de Saint-Arsène, Demandeur; contre **FELIX SAINDON**, cultivateur, de la paroisse de Saint-Epiphanie, Défendeur, c'est-à-savoir :

Une terre sise et située en le premier rang du township Viger, en la paroisse de Saint-Epiphanie, formant partie du numéro onze (11), contenant quatre arpents, quatre perches et deux pieds de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; bornée par le nord-ouest aux terres de la seigneurie de Parke, paroisse de Saint-Arsène, par le sud-est et le nord-est Pierre Michaud, et par le sud-ouest à Demoiselle Zoile Casault ou ses représentants—avec une maison, une grange et une laiterie dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Temiscouata, en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Île Verte, JEUDI, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

JOS. THA. PARADIS, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Village de Kamouraska, 25 mai 1881. 2023
[Première publication, 28 mai 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. } Cour Supérieure de Québec.

Kamouraska, à savoir : } **JOSEPH LEPAGE**, de la cité de Québec, écuyer, marchand, Demandeur; contre **HILAIRE DUBÉ**, de la paroisse des Trois-Pistoles, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Benjamin Dubé, en son vivant, du même lieu, Défendeur, c'est-à-savoir :

1. Un emplacement situé en la première concession de la paroisse des Trois-Pistoles, en la seigneurie des Trois-Pistoles, enclavé dans la terre de Johnny Rousseau, dans le comté de Témiscouata.

towards the north west by the Nos. 116 and 117, towards the north east by the No. 97 to Hubert Gauthier, towards the south east by the public road, and towards the south west by No. 99 to Siméon Morin, containing seventy five perches in superficies—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Edouard aforesaid, on the THIRTIETH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of August next.

Sheriff's Office, CHS. NOLIN, Sheriff.
Saint Johns, 25th May, 1881. 2010
[First published, 28th May, 1881.]

Sheriff's Sales—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

In the Superior Court.

Kamouraska, to wit : } **ELLE MARTIN**, farmer, No. 287. } of the parish of Saint Arsène, Plaintiff; against **FELIX SAINDON**, farmer, of the parish of Saint Epiphane, Defendant, to wit :

A land situated and being in the first range of the township of Viger, parish of Saint Epiphane, forming part of number eleven (No. 11), containing four arpents, four perches and two feet in front by thirty arpents, more or less in depth; bounded on the north west by the lands of the seignior Le Parke, parish of Saint Arsène, on the south east and north east by Pierre Michaud, and on the south west by Miss Zoile Casault or her representatives—with a house, barn and dairy thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Temiscouata, in the parish of Saint Jean Baptiste de l'Île Verte, on THURSDAY, the THIRTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of July next.

JOS. THA. PARADIS, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Village of Kamouraska, 25th May, 1881. 2024
[First published, 28th May, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. } Superior Court—Quebec.

Kamouraska, to wit : } **JOSEPH LEPAGE**, of the No. 8. } city of Quebec, esquire, merchant, Plaintiff; against **HILAIRE DUBÉ**, of the parish of Trois-Pistoles, in his quality of testamentary executor of the late Benjamin Dubé, in his lifetime, of the same place, Defendant, to wit :

1. A lot situate in the first concession of the parish of Trois Pistoles, in the seigniorie of Trois Pistoles, enclosed within the property of Johnny Rousseau, in the county of Temiscouata, in the dis-

miscouata, en le district de Kamouraska, de soixante-douze pieds de front au chemin Royal de la dite première concession, et cinquante-six pieds de front sur la cime de la côte qui se rencontre en partant du dit chemin Royal, et borné comme suit : au nord au dit chemin Royal, à l'est à Johnny Rousseau, au sud sur la cime de la dite côte à une clôture qui s'y rencontre, et à l'ouest à Vital D'Amour—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. A charge d'une rente constituée de douze piastres, payable annuellement à Johnny Rousseau.

2. Un autre emplacement situé au même endroit, d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins ; borné au sud au chemin Royal de la première concession, au nord au chemin de Fer Intercolonial, à l'est aux héritiers de feu le seigneur Eloi Rioux, et à l'est à Eloi Rioux, écuyer—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. A charge d'une rente constituée de seize piastres, payable annuellement à Eloi Rioux, écuyer.

3. Une terre située en la quatrième concession de la seigneurie des Trois-Pistoles, en la paroisse de Sainte-Françoise, en le comté et district susdits, de quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; bornée au nord à la troisième concession, au sud au bout de la dite profondeur, à l'est à Magloire Rioux, et à l'ouest à François Xavier Rioux—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Une autre terre située au même lieu, de deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; bornée au nord à la troisième concession, au sud au bout de la dite profondeur, à l'est à David Bertrand, écuyer, et à l'ouest à Cyrille Rioux—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus comme suit, savoir : Les lots Nos. 1 et 2, à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures avant-midi ; et les lots Nos. 3 et 4, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Françoise, le dit VINGT-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 23 mai 1881. 2021
[Première publication, 28 mai 1881.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } THEOPHILE ROY, du
No 1827. } lieu appelé Saint-Cajetan
d'Armagh, cultivateur ; contre JEAN LIN ROY,
du même lieu, et actuellement en le district de
Québec, savoir :

trict de Kamouraska, of seventy two feet in front on the Queen's highway of the said first concession, and fifty six feet in front on the top of the hill which is near the Queen's highway aforesaid ; and bounded as follows : on the north by the Queen's highway aforesaid, on the east by Johnny Rousseau, on the south on the top of the said hill by a fence there being, and on the west by Vital D'Amour—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to a constituted rent of twelve dollars payable yearly to Johnny Rousseau.

2. Another lot situate at the same place, of one half arpent in front by one arpent in depth, more or less ; bounded on the south by the Queen's highway of the first concession, on the north by the Intercolonial Railway, on the east by the heirs of the late seignior Eloi Rioux, on the east by Eloi Rioux, esquire—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies ; subject to a constituted rent of sixteen dollars, payable yearly to Eloi Rioux, esquire.

3. A land situate in the fourth concession, of the seigniorie of Trois Pistoles, in the parish of Sainte Françoise, in the county and district aforesaid, of four arpents in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the third concession, on the south by the end of the said depth, on the east by Magloire Rioux, and on the west by François Xavier Rioux—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. Another land situate at the same place, of two arpents in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the third concession, on the south by the end of the said depth, on the east by David Bertrand, esquire, and on the west by Cyrille Rioux—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit : lots Nos. 1 and 2, at the church door of the parish of Trois Pistoles, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lots Nos. 3 and 4, at the church door of the parish of Sainte Françoise, on the said TWENTY EIGHTH day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 23rd May, 1881. 2022
[First published, 28th May, 1881.]

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ,

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Québec, } THEOPHILE ROY, of the
No. 1827. } place called Saint-Cajetan
d'Armagh, farmer ; against JEAN LIN ROY,
of the same place, and actually in the district of
Québec, to wit :

1. Un lot de terre connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Bellechasse, pour le township d'Armagh, sous le No. 68 B, formant partie du No. 68, du premier rang sud-est de la subdivision primitive d'Armagh; borné au nord par la Rivière du Sud, à l'est par le numéro 67 B, au sud par la fourche du nord-ouest de la Rivière du Sud, à l'ouest par le No. 69 B, contenant en superficie quatorze acres (14)—circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du dit cadastre sous le No. 69 B, formant partie du No. 69 du premier rang sud-est de la subdivision primitive d'Armagh; borné au nord par la Rivière du Sud, à l'est par le No. 69 B, au sud par la Fourche du Pin de la rivière du Sud, à l'ouest par le No. 70 B, contenant en superficie trente-deux acres (32)—circonstances et dépendances.

3. Un lot de terre connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du dit cadastre sous le No. 70 B, formant partie du No. 70, du premier rang sud-est de la subdivision primitive d'Armagh; borné au nord par la Rivière du Sud, à l'est par le No. 69 B, au sud par la fourche du nord-ouest de la Rivière du Sud, à l'ouest par le No. 71, contenant en superficie cinquante-sept arpents (57)—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, en la paroisse de Saint-Michel, LUNDI, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour d'août prochain.

J. D. LÉPINE.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 21 mai 1881. 1979
[Première publication, 28 mai 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit du comté de Bellechasse.

District de Montmagny, } HONORABLE
No. 859. } JEAN THOMAS
TASCHEREAU, de la cité de Québec, juge en retraite de la Cour Suprême du Canada; contre FERDINAND MATTEAU, de la paroisse de Saint-Lazare, cultivateur, savoir :

1. Une terre située en la paroisse Saint-Lazare, au huitième rang du fief et seigneurie de l'Augmentation de Saint-Michel, ayant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front au septième rang, en profondeur au neuvième rang, joignant d'un côté au sud-ouest à Théophile Couture, et de l'autre côté au nord-est à Jean Leblond—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre et du comté de Bellechasse, pour la paroisse de Saint-Lazare, sous le No. 681.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Lazare, second rang, étant le cinquième rang du dit fief et seigneurie de l'Augmentation de Saint-Michel; bornée en front au premier rang de Saint-Lazare, en profondeur au troisième rang de la paroisse de Saint-Lazare, joignant d'un côté au nord-est Louis Laplante, et de l'autre côté au sud-ouest à Pierre Goulet; la dite terre ayant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du dit cadastre, sous le No. 254.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lazare, LUNDI, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de juillet prochain.

J. D. LÉPINE.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 23 avril 1881. 1637 2
Première publication, 30 avril 1881.]

1. A lot of land known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Bellechasse, for the township of Armagh, as number 68 B, forming part of No. 68, of the first range south east of the primitive subdivision of Armagh; bounded on the north by the River du Sud, on the east by No. 67 B, on the south by the north west fork of the said River du Sud, on the west by No. 69 B, containing in superficies fourteen (14) acres—circumstances and dependencies.

2. A lot of land known in the book of reference and on the official plan of the cadastre aforesaid, as No. 69 B, forming part of No. 69, of the first range south east of the primitive subdivision of Armagh; bounded on the north by the River du Sud, on the east by No. 69 B, on the south by the Fourche du Pin of the said River du Sud, on the west by No. 70 B, containing in superficial extent thirty two (32) arpents—circumstances and dependencies.

3. A lot of land known in the book of reference and on the official plan of the cadastre aforesaid, as No. 70 B, forming part of No. 70, of the first range south east of the primitive subdivision of Armagh; bounded on the north by the River du Sud, on the east by No. 69 B, on the south by the north west fork of the said River du Sud, on the west by No. 71, containing in superficies fifty seven (57) arpents—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Bellechasse, in the parish of Saint Michel, on MONDAY, the FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of August next.

J. D. LÉPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 21st May, 1881. 1980
[First published, 28th May, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court of the county of Bellechasse.

District of Montmagny, } THE HONORABLE
No. 859. } JEAN THOMAS
TASCHEREAU, of the city of Quebec, retired Judge of the Supreme Court of Canada; against FERDINAND MATTEAU, of the parish of Saint-Lazare, farmer, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint-Lazare, eighth range of the fief and seigniorie of the gore of Saint Michel, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front by the seventh range, in rear by the ninth range, on one side to the south west by Théophile Couture, and on the other side to the north east by Jean Leblond—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Bellechasse, for the parish of Saint-Lazare, as No. 681.

2. A land situate in the parish of Saint-Lazare aforesaid, second range, being the fifth range of the said fief and seigniorie of the gore of Saint Michel; bounded in front by the first range of Saint-Lazare, in rear by the third range of the parish of Saint-Lazare, on one side to the north east by Louis Laplante, and on the other side to the south west by Pierre Goulet; said land measuring one arpent and a half in front by thirty arpents in depth, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre aforesaid, as No. 254.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Lazare, on MONDAY, the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of July next.

J. D. LÉPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 23rd April, 1881. 1638
[First published, 30th April, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District of Québec, } **LA CORPORATION DES**
 No. 2479. } **PILOTS**, pour le
 Havre de Québec et au-dessous, corps politique et
 incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la
 cité de Québec; contre **JOSEPH DUPUIS**, du
 village de Montmagny, navigateur, savoir :

Un emplacement situé en le village de Montmagny, de figure irrégulière, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour le dit village de Montmagny, sous le No. 231; borné vers le nord par les Nos. 281 et 286, vers le sud par la rue Saint-David, joignant d'un côté au nord-est par le No. 240, et de l'autre côté au sud-ouest par le No. 282, contenant en superficie quatre mille six cent cinquante et un pieds, mesure française (4651) égale à quatorze perches et cent quinze pieds en superficie (14.115)—avec une maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, LUNDI, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

J. D. LÉPINE.

Bureau du Shérif,
 Montmagny, 25 avril 1881.

Shérif.
 1639 2

[Première publication, 30 avril 1881]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Québec, } **THE CORPORATION OF**
 No. 2479 } **PILOTS**, for and below
 the Harbor of Québec, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Québec; against **JOSEPH DUPUIS**, of the village of Montmagny, mariner, to wit:

A lot situate in the village of Montmagny, of irregular outline, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Montmagny, for the said village of Montmagny, as No. 231; bounded on the north by Nos. 281 and 286, on the south by Saint David street, on one side to the north east by No. 280, and on the other side to the south west by No. 282, containing in superficies four thousand six hundred and fifty one (4651) feet, french measure, equivalent to fourteen perches and one hundred and fifteen feet (14.115)—together with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on MONDAY, the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of July next.

J. D. LÉPINE,

Sheriff's Office,
 Montmagny, 25th April, 1881.

Sheriff
 1640

[First published, 30th April, 1881.]

Ventes par le Shérif—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } **DAME JOSEPHINE**
 No. 240. } **VANDRY**, des cité et
 district de Montréal, épouse séparée quant aux biens de Olivier Bayard, boucher, du même lieu, et le dit **OLIVIER BAYARD**, partie aux présentes autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse, Demandeurs; contre les terres et tenements de **DAME MARIE LOUISE CHARLOTTE DELVECCHIO**, de la ville des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, épouse séparée quant aux biens de Arthur Aurélien Lanthier, officier de douanes, du même lieu, et le dit **ARTHUR AURELIEN LANTHIER**, partie aux présentes autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse, Défendeurs.

Un emplacement sis et situé dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro huit cent quatre-vingt-onze (891), sur les plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité du village incorporé Saint-Jean-Baptiste, dans la dite paroisse, de la contenance de vingt pieds de largeur sur une profondeur de soixante et douze pieds, mesure anglaise et plus ou moins; et borné en front par la rue Drolet—avec une

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **DAME JOSEPHINE VAN-**
 No. 240. } **DDRY**, of the city and district of Montreal, wife separated as to property of Olivier Bayard, butcher, of the same place, and the said **OLIVIER BAYARD**, a party hereunto in so far as need be to authorize his said wife, Plaintiffs; against the lands and tenements of **DAME MARIE LOUISE CHARLOTTE DELVECCHIO**, of the town of Three Rivers, district of Three Rivers, wife separated as to property of Arthur Aurélien Lanthier, customs officer, of the same place, and the said **ARTHUR AURELIEN LANTHIER**, a party hereunto in so far as need be to authorize his said wife, Defendants.

A lot situate and being in the parish of Saint Jean Baptiste de Montreal, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, known and designated as number eight hundred and ninety one (891), of the official plan and book of reference of the municipality of the incorporated village of Saint Jean Baptiste, in the said parish, containing twenty feet in width by a depth of seventy two feet, english measure, and more or less; bounded in front by Drolet street—with a one storey brick house (cottage), and

maison en briques à un étage (cottage), et autres bâties dessus construites, avec aussi les droits de passage y attachés.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 23 mai 1881. 2003
[Première publication, 28 mai 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal à savoir: } H YACINTHE BOUR-
No. 1365. } H GOUIN, de Montréal,
entrepreneur, Demandeur; contre les terres et
ténements de THEOPHILE RABEAU, ci-devant
de la paroisse de la Pointe Claire, en le district
de Montréal, cultivateur, et maintenant absent de
la Puissance du Canada, Défendeur.

Les dits terres et ténements mentionnés et
décrits dans la cédule marquée A, annexée au
bref de *Venditioni Exponas* comme suit :

Une terre située en la paroisse de Saint-Joachim
de la Pointe Claire, en le district de Montréal,
connue et désignée au plan et au livre de renvoi
officiels de la dite paroisse, sous le numéro dix
(10); tenant en front au lac Saint-Louis, et tra-
versée par le chemin public—avec les bâties des-
sus érigées.

A la charge par l'adjudicataire ou les adjudica-
taires d'en laisser la possession à François-Xavier
Lanthier (opposant), comme locataire d'icelle,
jusqu'au premier jour d'octobre mil huit cent
quatre-vingt-un, et ce en vertu d'un bail à loyer
intervenue entre le défendeur et le dit François-
Xavier Lanthier (opposant), à Sainte-Geneviève, le
dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-un,
devant Mre. Chauvet, notaire.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe
Claire, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à
ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rappor-
table le septième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 18 mai 1881. 1921 2
[Première publication, 21 mai 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Montréal, à savoir: } THOMAS DARLING, de
No. 1776. } la cité de Montréal, syn-
dic officiel, en sa qualité de syndic à la faillite de
Phil. D. Brown, de Montréal, courtier et commer-
çant, Demandeur, es-qualité; contre les terres et
ténements de HARDOUIN LIONAIS, de Mon-
tréal, en sa qualité de seul exécuteur testamen-
taire et administrateur des biens de feu Henriette
Moreau, de Montréal, décédée, son épouse séparée
de biens par contrat de mariage, Défendeur, es-
qualité.

Les terres et ténements mentionnés et décrits
dans la cédule marquée A, annexée au bref de
Venditioni Exponas, comme suit :

L'étendue de terre connue aux plan et livre de
renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, de la
cité de Montréal, sous le numéro 1226; bornée en
front vers le nord-est par l'Avenue Colborne, où
elle mesure neuf cent quatre-vingt-deux pieds six
pouces (982.6), en arrière vers le sud-ouest par le
lot connu sur le dit plan et au livre de renvoi
sous le numéro 1225, où elle mesure mil soixante
et quatre pieds et trois pouces (1064.3), d'un côté
vers le sud-est par la rue Sherbrooke, suivant
le plan fait par Charles Legge, I. C., et déposé
au bureau de William Easton, N. P., où elle
mesure trois cent quarante-six pieds (346), et
de l'autre côté vers le nord-ouest par la présente
ligne de borne nord-ouest de la dite cité de Mon-
tréal, où elle mesure trois cent trente pieds et six
pouces (330.6); la dite étendue de terre contenant

other buildings thereon erected, also the rights of
passage attached thereto.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTY NINTH day of JULY next, at
TEN of the clock in the forenoon. The said writ
returnable on the eighth day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 23rd May, 1881. 2004
[First published, 28th May, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } H YACINTHE BOUR-
No. 1365. } H GOUIN, of Montreal,
contractor, Plaintiff; against the lands and tenements
of THEOPHILE RABEAU, heretofore of
the parish of "La Pointe Claire," in the district
of Montreal, farmer, and now absent from the
Dominion of Canada, Defendant.

Said lands and tenements mentioned and des-
cribed in the schedule marked A, annexed to the
writ of *Venditioni Exponas*, as follows :

A land situate in the parish of Saint Joachim
de la Pointe Claire, in the district of Montreal,
known and designated on the official plan and
book of reference of the said parish, as number
ten (10); bounded in front by the Lake Saint
Louis, and crossed by the public road—with the
buildings thereon erected.

Subject to the charge upon the purchaser or
purchasers, of leaving the possession of it to Fran-
çois Xavier Lanthier (opposant), as tenant thereof
up to the first day of October, one thousand eight
hundred and eighty one, under a deed of lease
between the said defendant and the said François
Xavier Lanthier (opposant) at Sainte Genevieve,
on the seventeenth day of January, one thousand
eight hundred and eighty one, before Mre. Chau-
vet, notary.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on
the SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN
o'clock in the forenoon. Said writ returnable the
seventh day of June next

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 18th May, 1881. 1922
[First published, 21st May, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Montreal, to wit: } THOMAS DARLING, of the
No. 1776. } city of Montreal, official
assignee, in his quality of assignee to the insol-
vent estate of Phil. D. Brown, of Montreal, broker
and trader, Plaintiff, es-qualité; against the lands
and tenements of HARDOUIN LIONAIS, of Mon-
tréal, in his quality and capacity of sole testamen-
tary executor and administrator of the late Hen-
riette Moreau, of Montreal, deceased, his late
wife, from him separated as to property by mar-
riage contract, Defendant, es-qualité.

The lands and tenements mentioned and des-
cribed in the schedule marked A, annexed to the
writ of *Venditioni Exponas*, as follows :

The tract or parcel of land known on the official
plan and in the book of reference for the Saint
Marys ward, of the city of Montreal, as number
1226; bounded in front towards the north east
by Colborne Avenue, where it measures nine hun-
dred and eighty two feet six inches (982.6),
in rear towards the south west by the lot known
on said plan, and book of reference as number
1225, where it measures one thousand and sixty
four feet three inches (1064.3), on one side
towards the south east by Sherbrooke street, as
shewn on a plan made by Charles Legge, C. E.,
and deposited in the office of William Easton, N.
P., where it measures three hundred and forty
six feet (346), and on the other side towards the
north west by the present north west boundary
line of the said city of Montreal, where it measu-

une superficie de trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt pieds (338.480), mesure anglaise. Aussi une étendue de terre étant la partie sud-est du lot connu aux plan et livre de renvoi officiels pour le village incorporé de la Côte de la Visitation, sous le numéro 152, et plus particulièrement décrite comme suit, à savoir : commençant au point d'intersection de la présente ligne de borne nord-ouest de la cité de Montréal, avec le côté sud-ouest de l'Avenue Colborne, et mesurant de là, dans une direction nord-ouest le long du dit côté de la dite Avenue Colborne, une distance de cent trente et un pieds six pouces (131.6), jusqu'au coin nord-est du lot connu aux dits plan et livre de renvoi sous le numéro 152 A ; de là dans une direction sud-ouest le long du côté sud-est du dit lot numéro 152 A ; une distance de deux cent pieds (200), jusqu'au coin sud-est du dit lot numéro 152 A ; de là dans une direction nord-ouest suivant la ligne en arrière du dit lot numéro 152 A, une distance de quatre-vingt pieds (80), jusqu'au coin sud-ouest du dit lot numéro 152 A ; de là dans une direction nord-est le long du côté nord-ouest du dit lot numéro 152 A, une distance de deux cents pieds (200), jusqu'au coin nord-ouest du dit lot numéro 152 A, sur l'Avenue Colborne ; de là dans une direction nord-ouest, le long du dit côté sud-ouest de la dite Avenue Colborne, une distance de quatre-vingt quatorze pieds (94) jusqu'au coin nord-ouest de l'étendue de terre maintenant décrite ; de là dans une direction sud le long du côté nord-ouest de l'étendue de terre maintenant décrite, une distance de trois cent trente pieds et six pouces (330.6), jusqu'au coin nord-est du lot connu aux dits plan et livre de renvoi sous le numéro 153 ; de là dans une direction sud-est le long du dit côté nord-est du dit lot numéro 153, une distance de trois cents pieds et neuf pouces (300.9), jusqu'à la présente ligne de borne nord-ouest de la dite cité de Montréal ; de là dans une direction nord-est le long de la dite présente ligne de borne nord-ouest de la dite cité, une distance de trois cent trente pieds et six pouces (330.6) jusqu'au point de départ ; la dite étendue de terre maintenant décrite formant une superficie de quatre-vingt-quatre mille et trente pieds (84030), mesure anglaise—ensemble avec une maison et autres bâties érigées sur les dits lots. Les dites étendues de terre en premier et deuxième lieu décrites ainsi que le lot ci-dessus mentionné étant connus aux plan, et livre de renvoi officiels pour le village incorporé de La Côte de la Visitation, sous le numéro 152 A, étant la propriété connue comme lot numéro 13, sur un certain plan fait par Charles Legge, I. C., en date du troisième jour de mai mil huit cent soixante et cinq, et mentionné dans différents actes de vente de Noah James Adams *et al.*, à James McK. Henderson et autres requéreurs, daté et passé devant William Easton et collègue, notaires, le vingt-neuvième jour de juillet mil huit cent soixante et cinq, et les dates subséquentes.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et charges de William McNeil, de la cité de Montréal, comptable, ci-devant adjudicataire. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif.
Montréal, 18 mai 1881.
[Première publication, 21 mai 1881.]

M. H. SANBORN
Député Shérif.
1919. 2

res three hundred and thirty feet six inches (330.6), and containing (the said tract of land) a superficies of three hundred and thirty eight thousand four hundred and eighty feet (338,480), english measure. Also, a tract or parcel of land forming the south east portion of the lot known on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of La Côte de la Visitation, as number 152, and more particularly described as follows, that is to say : commencing at the point of intersection of the present north west boundary line of the city of Montreal, with the south west side of Colborne Avenue, and measuring from thence, on a north westerly direction, along the said side of said Colborne Avenue, a distance of one hundred and thirty one feet six inches (131.6), to the north eastern corner of the lot known on said plan and book of reference as number 152 A ; thence on a south westerly direction along the south eastern side of the said lot number 152 A, a distance of two hundred feet (200), to the south eastern corner of the said lot number 152 A ; thence in a north westerly direction, along the rear of the said lot number 152 A, a distance of eighty feet (80), to the south western corner of the said lot number 152 A ; thence on a north easterly direction, along the north western side of the said lot number 152 A, a distance of two hundred feet (200), to the north western corner of the said lot number 152 A, on Colbourne Avenue ; thence in a north westerly direction, along said south western side of said Colborne Avenue, a distance of ninety four feet (94), to the north western corner of the presently described tract of land ; thence on a south direction along the north west side of the presently described tract of land, a distance of three hundred and thirty feet six inches (330.6), to the north eastern side of the lot known on said plan and book of reference as number 153 ; thence in a south easterly direction along the said north eastern side of said lot number 153, a distance of three hundred feet nine inches (300.9), to the said present north western boundary line of the said city of Montreal ; thence in a north easterly direction along the said present north western boundary line of the said city, a distance of three hundred and thirty feet six inches (330.6), to the point of commencement ; the said presently described tract of land forming a superficies of eighty four thousand and thirty feet (84,030) english measure—the whole together with the dwelling house and outbuildings on said lots erected. The said firstly and secondly described tracts or parcels of land together with the above mentioned lot, known on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of La Côte de la Visitation, as number 152 A, forming the property known as lot number 13, on a certain plan made by Charles Legge, C. E., dated the third day of May, one thousand eight hundred and sixty five, and referred to in various deeds of sale from Noah James Adams *et al.*, to James McK. Henderson and other purchasers, bearing date and executed before William Easton and his colleague, notaries, on the twenty ninth day of July, one thousand eight hundred and sixty five, and subsequent dates.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs, risks and charges of William McNeil, of the city of Montreal, accountant, the former adjudicataire. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

Sheriff's Office,
Montreal, 18th May, 1881.
[First published, 21st May, 1881.]

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.
1920

Ventes par le Shérif—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Outaouais.

Province de Québec, } **JOHN CUNNINGHAM**,
District d'Outaouais. } de la ville de Pem-
No. 137. } broke, dans le comté de
Renfrew et province d'Ontario, marchand et com-
merçant, Demandeur; contre les terres et tene-
ments de PATRICK HAYES, du canton de Sheen,
dans le comté de Pontiac et la dite province de
Québec, cultivateur, Défendeur, à savoir:

Le lot numéro vingt-un, dans le premier rang du canton de Sheen, dans le dit district d'Outaouais, contenant cent acres, plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour le comté de Pontiac, au village de Bryson, le TREIZIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 20 avril 1881.Shérif.
1643 2

[Première publication, 30 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Montréal.

Province de Québec, } **L'ASSOCIATION DITE**
District d'Outaouais. } **"THE HERITABLE**
No. 2251. } **SECURITIES AND**
MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION
(limited), limitée, un corps politique et incor-
poré, dûment incorporée suivant la loi et autorisée
à faire affaire dans la Puissance du Canada, et
ayant sa principale place d'affaire dans la Puissance
du Canada, en la cité et district de Mont-
réal, Demanderesse; contre les terres et tene-
ments de DAME ADELAÏDE L. MARSTON, de
la cité de Hull, dans le comté d'Outaouais,
femme de Charles Webster Lord, du même lieu,
gentilhomme, et le dit Charles Webster Lord à
l'effet d'autoriser sa dite femme, et le dit
CHARLES WEBSTER LORD, personnellement
en son propre nom, conjointement et solidaire-
ment avec sa dite femme, Défendeurs, et John L.
Morris, écuyer, de Montréal, avocat, sur distraction
de frais, à savoir:

Cette portion de la propriété autrefois appartenant à la succession de feu Christiana Wright Chamberlin, et connue comme étant parties des lots un et deux, dans le quatrième rang du canton de Hull, dans le dit comté d'Outaouais, et assignée à la dite *Mortgager* par le partage fait entre les héritiers de la dite feu Christiana Wright Chamberlin, par devant J. O. Archambault, notaire, daté 19 avril 1877, la dite portion maintenant hypothéquée étant connue comme, d'après le plan et arpentage fait et préparé par Lucas, arpenteur, daté octobre 13, 1876, copie duquel est déposée de record dans le bureau d'enregistrement à Hull, étant le bloc D, contenant deux acres et onze centièmes; et bornée à l'ouest par

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court—Ottawa.

Province of Québec, } **JOHN CUNNINGHAM**,
District of Ottawa. } of the town of Pem-
No. 137. } broke, in the county of
Renfrew and province of Ontario, merchant,
trader, Plaintiff; against the lands and tenements
of PATRICK HAYES, of the township of Sheen,
in the county of Pontiac and said province of
Québec, farmer, Defendant, to wit:

The lot number twenty one, in the first range of the township of Sheen, in the said district of Ottawa, containing one hundred acres, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Pontiac, in the village of Bryson, on the THIRTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of July, 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 20 April, 1881.Sheriff.
1644

[First published, 30th April, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court.—Montreal.

Province of Québec, } **THE HERITABLE SECU-**
District of Ottawa. } **RITIES AND MORT-**
No. 2251. } **GAGE INVESTMENT**
ASSOCIATION (limited), a body politic and cor-
porate duly incorporated according to law and
authorized to carry on business within the Domi-
nion of Canada, and having their principal place
of business within the Dominion of Canada, in the
city and district of Montreal, Plaintiff; against
the lands and tenements of DAME ADELAÏDE
L. MARSTON, of the city of Hull, in the county
of Ottawa, wife of Charles Webster Lord, of the
same place, gentleman, and the said Charles
Webster Lord for the purpose of authorising his
said wife, and the said CHARLES WEBSTER
LORD, personally in his own name jointly and
severally with his said wife, Defendants, and John
L. Morris, esquire, of Montreal, advocate, *sur*
distraction de frais, to wit:

That portion of the property formerly belonging to the estate of the late Christiana Wright Chamberlin, and known as parts of lots one and two, in the fourth range of the township of Hull, in the said county of Ottawa, and allowed to the said mortgager by the partition made among the heirs of the said late Christiana Wright Chamberlin, before J. O. Archambault, notary, dated 19th April, 1877, said portion now hypothecated being known on the plan and survey made and prepared by Lucas, land surveyor, dated October 13th 1876, a copy whereof is deposited of record in the registry office at Hull, as the Block D, containing two acres and eleven hundredths; being bounded to the west by Wright street, to the east by the

la rue Wright, à l'est par la rivière Ottawa, au sud par la propriété de James Wadsworth, et au nord par la propriété de William H. L. Marston, et contenant trois chaînes et quatre-vingt-deux chaînons (*links*) sur la dite rue, six chaînes sur la ligne nord et cinq chaînes et cinquante-quatre chaînons (*links*) sur la ligne sud.

Pour être vendue au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 16 avril 1881. 1641 2
[Première publication, 30 avril 1881.]

Ottawa river, to the south by property of James Wadsworth, and to the north by property of William H. L. Marston, and containing three chains and eighty two links on said street, six chains on the north side line and five chains and fifty four links on the south side line.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the THIRTIETH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of July, 1881.

LOUIS M. COUTLÉE.

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 16th April, 1881. 1642
[First published, 30th April, 1881.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A-VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Clerk de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1242. } CITE DE QUEBEC;
contre ELIZABETH LONG, veuve de Thomas
O'Connell, des cité et district de Québec, à savoir :

Le No. 1984, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement situé en la cité de Québec, sur le côté nord de la rue Saint-Charles, de forme irrégulière, ayant vingt-cinq pieds et neuf pouces de front et contenant dix-huit cent quarante-quatre pieds en superficie; borné en front au sud à la dite rue Saint-Charles, en arrière au nord à une ruelle, d'un côté au nord-est aux Nos. 1985 et 1986, et d'autre côté au sud-ouest aux Nos. 1982 et 1983—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

C. ALLEYN.

Québec, 25 mai 1881. Shérif.
[Première publication, 28 mai 1881.] 2007

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 1242. } THE CITY OF QUEBEC;
against ELIZABETH LONG, widow of Thomas
O'Connell, of the city and district of Québec, to wit:

Lot No. 1984, of the official cadastre of Saint Peters ward, of the city of Québec, being a lot situate in the city of Québec, on the north side of Saint Charles street, of irregular outline, measuring twenty five feet nine inches in front, containing eighteen hundred and forty four feet in superficies; bounded in front to the south by Saint Charles street aforesaid, in rear to the north by a lane, on one side to the north east by Nos. 1985 and 1986, and on the other side to the south west by Nos. 1982 and 1983—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of August next.

C. ALLEYN,

Québec, 25th May, 1881. Sheriff.
[First published, 28th May, 1881.] 2008

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A-VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } LOUIS LALANCETTE, père, No. 2513. } cultivateur, de la paroisse de Saint-Aimé, district de Richelieu, tant comme exécuteur testamentaire de feu Jean Giguère, en son vivant, marchand, du dit lieu de Saint-Aimé, qu'en sa qualité de tuteur dûment élu et nommé en justice aux mineurs du dit Jean Giguère et de feu Marie Lalancette, son épouse, Demandeur; contre JOSEPH DEGUISE dit DESROSIERS, cultivateur, de la paroisse de Saint-Aimé, district de Richelieu, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Aimé, concession Saint-Yves, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Aimé, sous le lot numéro onze (No. 11), mesurant trois arpents de front sur vingt et un arpents et deux perches de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; bornée vers le nord-est par le lot numéro dix (No. 10), vers le sud-ouest par le lot numéro douze (No. 12), vers le nord-ouest par la ligne limitative entre la paroisse de Saint-Aimé et la paroisse de Saint-Robert, vers le sud est par un chemin public—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Aimé, le TRENTIEME jour du mois de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois d'août prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 25 mai 1881. 2011
[Première publication, 20 mai 1881.]

Ventes par le Shérif—Rimouski

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Canada, } DEMOISELLE MARIE
Province de Québec, } STELLA GEOR-
District de Rimouski. } GIANNNA HILL, fille
No. 386 (C. S. 1137) } majeure, de la ville de
Saint Germain de Rimouski, Demanderesse; contre JOHN GLEASON, écuyer, avocat, de la ville de Saint Germain de Rimouski, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice suivant acte de tutelle homologué et enregistré à Marie Joseph Henri Jean, Anna Marie Henriette Eugénie et Marie Ann Caroline Eliza Gleason, tous trois enfants mineurs issus du mariage du dit John Gleason avec Dame Marie Eugénie Mathilde Garon, Défendeur, es-qualité, savoir :

oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } LOUIS LALANCETTE, senior, No. 2513. } farmer, of the parish of Saint Aimé, district of Richelieu, both as testamentary executor of the late Jean Giguère, in his lifetime, merchant, of Saint Aimé aforesaid, and in his quality of tutor duly chosen and judicially appointed to the minor children of the said Jean Giguère, and of the late Marie Lalancette, his wife, Plaintiff; against JOSEPH DEGUISE dit DESROSIERS, farmer, of the parish of Saint Aimé, district of Richelieu, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Aimé, Saint Yves concession, known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Aimé, as lot number eleven (No. 11), measuring three arpents in front by twenty one arpents and two perches in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement; bounded on the north east by lot number ten (No. 10), on the south west by lot number twelve (No. 12), on the north west by the boundary line between the parish of Saint Aimé and the parish of Saint Robert, on the south east by the public road—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Aimé, on the THIRTIETH day of the month of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of August next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 25th May, 1881. 2012
[First published, 28th May, 1881.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Canada, } MISS MARIE STELLA
Province of Québec, } GEORGIANA HILL,
District of Rimouski. } spinster, of the town of
No. 386. S. C. 1137. } St. Germain de Rimouski, Plaintiff; against JOHN GLEASON, esquire, advocate, of the town of Saint Germain de Rimouski, in his quality of tutor duly and judicially appointed by deed of tutorship homologated and registered to Marie Joseph Henri Jean, Anna Marie Henriette Eugénie and Marie Anne Caroline Eliza Gleason, all three minor children issue of the marriage of the said John Gleason with Dame Marie Eugénie Mathilde Garon, Defendant, es-qualité, to wit :

Une terre sise et située au premier rang de la paroisse de Sainte-Luce, contenant quatre arpents de front sur quarante-trois arpents de profondeur; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au bout de la dite profondeur, au nord-est à la route dite "Route Magloire Carrier," et au sud-ouest à François Ruelle ou ses représentants — avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Luce, le PREMIER jour du mois d'AOUT prochain (1881), à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'août aussi prochain (1881).

G. F. LAPOINTE,

Bureau du Shérif,

Rimouski, 23 mai 1881.

[Première publication, 23 mai 1881.]

Shérif.

2027

A land situate in the first range of the parish of Sainte Luce, containing four arpents in front by forty three arpents in depth; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the end of the said depth, on the north east by the road called "Route Magloire Carrier," on the south west by François Ruelle or his representatives — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Luce, on the FIRST day of the month of AUGUST next, (1881), at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of August also next (1881).

C. F. LAPOINTE,

Sheriff's Office,

Rimouski, 23rd May, 1881.

[First published, 23rd May, 1881.]

Sheriff.

2028

Ventes par le Shérif.—St. François

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—District de Montréal.
Saint-François, à savoir: } LA COMPAGNIE
No. 1893. } DE FRET ET

CREDIT FONCIER, corps politique et dûment incorporé suivant la loi et les statuts en force dans cette province, faisant affaires et ayant son bureau à Montréal, en le district de Montréal, Demanderesse, quant au principal, et H. E. Charpentier, écuyer, de Montréal, avocat, quant à ses frais sur distraction de frais; contre les terres et tenements de CHARLES OLIVIER CARON, des cités et district de Montréal, maître d'école, Défendeur, à savoir:

Le lot numéro deux, sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le village de Lennoxville, à l'exception de vingt-deux acres appartenant à Gabriel Caron, et le droit de passage en faveur du chemin de fer Québec Central sur le coin nord-est du dit lot. Le résidu contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les améliorations faites; borné au sud-ouest par la rivière Saint-François, au nord par la terre de Alexandre Weir, au sud-est par la terre de Gabriel Caron, et au nord-ouest par la terre des représentants de feu Henry Mulvena.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,

Sherbrooke, 21 mai 1881.

[Première publication, 23 mai 1881.]

Shérif.

1983

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; *oppositions afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—District of Montreal.
Saint Francis, to wit: } LA COMPAGNIE DE
No. 1893. } FRET ET CREDIT

FONCIER, a body politic and duly incorporated according to law and to the statutes in force in this province, carrying on business and having its office at Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs, as to the principal, and to H. E. Charpentier, esquire, of Montreal, advocate, as to his costs sur distraction de frais; against the lands and tenements of CHARLES OLIVIER CARON, of the city and district of Montreal, school teacher, Defendant, to wit:

The lot number two, on the cadastral plan and book of reference for the village of Lennoxville, except twenty two acres thereof belonging to Gabriel Caron, and the right of way of the Quebec Central Railway across the north east corner of said lot. The residue containing fifty acres of land, more or less—with the improvements thereon; bounded on the south west by the river Saint Francis, on the north by the land of Alexandre Weir, on the south east by the land of Gabriel Caron, and on the north west by the land of the representatives of the late Henry Mulvena.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,

Sherbrooke, 21st May, 1881.

[First published, 23rd May, 1881.]

Sheriff.

1984

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **HENRY LOVELL**,
No. 109. } **H** du village de Coaticook, en le district de Saint-François, marchand, Demandeur; contre les terres et tenements de SARAH JANE HILL, du canton de Barford, dans le dit district, épouse séparée de biens par contrat de mariage de William O. Chamberlin, du dit canton de Barford, cultivateur, dûment autorisée par son dit mari, tant en son nom qu'en sa qualité de tutrice conjointe nommée à ses deux enfants mineurs, et autres, Défendeurs, à savoir :

Les lots suivants situés en le village de Coaticook, tels qu'ils apparaissent sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du dit village, à savoir :

1. Lots numéros 908, 909, 912, 914, 915, 918, 919, 922, 923, 926, 927, 930, 931, 934, 935, 938, 939, 942, 943, 946, 947, 949, 952, 953, 956, 957, 960, 961, 964, 965, 968, 969, 972, 973, 976, 977, 980, 981, 984, 985, 987 et 988, faisant front sur une rue projetée connue sur le dit plan et au livre de renvoi comme rue Saint-Jacques—ensemble avec la terre comprise dans la dite rue projetée, étant une lisière de terre de quarante pieds de largeur et située entre les lots ci-dessus décrits et le canton de Barford.

2. Lots numéros 910, 911, 913, 916, 917, 920, 921, 924, 925, 928, 929, 932, 933, 936, 937, 940, 941, 944, 945, 948, 950, 951, 954, 955, 958, 959, 962, 963, 966, 967, 970, 971, 974, 975, 978, 979, 982, 983, 986, 989, 990, 993, 994, 997, 998, 1001, 1002, 1005, 1006, 1009, 1010, 1013, 1014, 1017, 1018, 1021, 1022, 1025, 1026, 1029, 1030, 1032 A, 1034, 1035, 1038, 1039, 1042, 1043, 1046, 1047, 1050, 1051, 1054, 1055, 1058, 1059, 1062, 1063, 1064, faisant front sur une rue projetée connue sur le dit plan et au livre de renvoi comme rue Progress—ensemble avec une lisière de terre comprise dans l'étendue de la dite rue projetée, étant une lisière de terre de quarante pieds de largeur telle qu'elle apparaît sur le dit plan.

3. Lot numéros 991, 992, 995, 996, 999, 1000, 1003, 1004, 1007, 1008, 1011, 1012, 1015, 1016, 1019, 1020, 1023, 1024, 1027, 1028, 1031, 1032, 1033, 1035, 1037, 1040, 1041, 1044, 1045, 1048, 1049, 1052, 1053, 1056, 1057, 1060, 1061, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099 et 1100, faisant front sur une rue projetée connue sur le dit plan et au livre de renvoi comme rue Saint-Charles—ensemble avec la terre comprise dans la dite rue projetée, étant une lisière de terre de quarante pieds de largeur telle qu'elle apparaît sur le dit plan.

4. Lots numéros 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179 et 1180, faisant front sur une rue projetée connue sur le dit plan et au livre de renvoi comme rue Chartier—avec la terre comprise dans la dite rue projetée, étant une lisière de terre de quarante pieds de largeur telle qu'elle apparaît sur le dit plan.

5. Lots numéros 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1198 A, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254 et 1255, faisant front sur une rue projetée connue sur le dit plan du cadastre comme rue Saint-Joachim—ensemble avec la lisière de terre comprise dans la dite rue St Joachim, étant de quarante pieds de largeur sur le front des dits lots.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **HENRY LOVELL**, of
No. 109. } **H** the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of SARAH JANE HILL, of the township of Barford, in said district, wife separated as to property by marriage contract of William O. Chamberlin, of said township of Barford, farmer, hereunto duly authorized by her said husband, as well in her own name and right as in her quality of joint tutor to her two minor children, and others, Defendants, to wit :

The following lots in the village of Coaticook, as shown on the cadastral plan and book of reference of said village, to wit :

1. Lots numbers 908, 909, 912, 914, 915, 918, 919, 922, 923, 926, 927, 930, 931, 934, 935, 938, 939, 942, 943, 946, 947, 949, 952, 953, 956, 957, 960, 961, 964, 965, 968, 969, 972, 973, 976, 977, 980, 981, 984, 985, 987 and 988, fronting on a projected street laid out on said plan and book of reference as Saint James street—together with land contained in said projected street, being a strip of land forty feet wide and lying between the said above described lots and the township of Barford.

2. Lots numbers 910, 911, 913, 916, 917, 920, 921, 924, 925, 928, 929, 932, 933, 936, 937, 940, 941, 944, 945, 948, 950, 951, 954, 955, 958, 959, 962, 963, 966, 967, 970, 971, 974, 975, 978, 979, 982, 983, 986, 989, 990, 993, 994, 997, 978, 1001, 1002, 1005, 1006, 1009, 1010, 1013, 1014, 1017, 1018, 1021, 1022, 1025, 1026, 1029, 1030, 1032 A, 1034, 1035, 1038, 1039, 1042, 1043, 1046, 1047, 1050, 1051, 1054, 1055, 1058, 1059, 1062, 1063, 1064, fronting on a projected street laid out on said plan and book of reference as Progress street—together with the strip of land contained within the lines of said projected street, being a strip of land forty feet wide as shown on said plan.

3. Lots numbers 991, 992, 995, 996, 999, 1000, 1003, 1004, 1007, 1008, 1011, 1012, 1015, 1016, 1019, 1020, 1023, 1024, 1027, 1028, 1031, 1032, 1033, 1036, 1037, 1040, 1041, 1044, 1045, 1048, 1049, 1052, 1053, 1056, 1057, 1060, 1061, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099 and 1100, fronting on a projected street laid out on said plan and book of reference as Saint Charles street—together with the land included in said projected street, being a strip of land forty feet wide as shown on said street.

4. Lots numbers 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179 and 1180, fronting on a projected street laid out on said plan and book of reference as Chartier street, with the land included in said projected street being a strip of land forty feet wide as shown in said street.

5. Lots numbers 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1198 A, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254 and 1255, fronting on a projected street laid out and marked on said cadastral plan as Saint Joachim street, together with the strip of land included in said Saint Joachim street, being forty feet wide in front of said lots.

6. Lots numéros 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332 et 1333, faisant front sur une rue projetée comme sur le dit plan comme rue Saint-Jean-Baptiste—ensemble avec toute l'étendue de terre comprise dans la dite rue projetée, étant de quarante pieds de largeur sur le front des dits lots.

7. Lot 856, ayant son front sur la rue Sainte-Anne.

8. Lots 897 et 901, ayant leur front sur la rue Saint-Paul.

9. Lot 1530, étant une petite île.

10. La moitié sud de la moitié nord du lot numéro quinze, dans le dixième rang du canton de Barford, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Coaticook, en le village de Coaticook, le TRENTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 23 mai 1881.

Shérif.
2005

[Première publication, 28 mai 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } HENRY BRADLEY, No. 104. } du canton de Cleveland, en le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de RICHARD BRADLEY, de la ville de Bridgewater, en le comté de Windsor, et l'Etat de Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située en le village de Richmond, en le dit district de Saint-François, connue et désigné comme partie du lot numéro quinze, dans le quatorzième rang des lots du dit canton de Cleveland ; bornée en front par le chemin de fer Grand-Tronc, en arrière par la Rivière Saint-François, d'un côté au nord par la propriété de George Laplanté, et de l'autre côté au sud par la propriété de Charles Bédard ou ses représentants, et contenant toute le terrain qui se trouve dans les dites bornes, plus ou moins, tel que le dit terrain se poursuit et comporte—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en le village de Richmond, en le dit district, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 25 avril 1881.

Shérif.
1627 2

[Première publication 30 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } L'HONORABLE No. 33. } L MATHEW AYLMEYER, du canton de Melbourne, en le district de Saint-François, gentilhomme, Demandeur ; contre les terres et tenements de GEORGE HAMEL, du village de Melbourne, en le dit district, en sa qualité de tuteur nommé aux enfants mineurs issus du mariage de feu Philip Hamel, avec feu Louisa St. Jean, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Shipton, en le dit district, connue et

6. Lots numbers 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332 and 1333, fronting on a projected street, laid out on said plan called Saint Jean Baptiste street—together with the strip of land included in said projected street in front of said lots being forty feet in width.

7. Lot 856, fronting on Saint Ann's street.

8. Lots 897 and 901, fronting on Saint Paul street.

9. Lot number 1530, being a small Island.

10. The south half of the north half of lot number fifteen, in the tenth range of the township of Barford, containing fifty acres of land, more or less.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in said village of Coaticook, on the THIRTIETH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 23rd May, 1881.

Sheriff.
2006

[First published, 28th May, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } HENRY BRADLEY, of No. 104. } the township of Cleveland, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of RICHARD BRADLEY, of the town of Bridgewater, in the county of Windsor, and State of Vermont, one of the United States of America, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the village of Richmond, in said district of Saint Francis, and known and distinguished as part and portion of the lot number fifteen, in the fourteenth range of lots in the said township of Cleveland ; bounded in front by the Grand Trunk Railway, in rear by the river Saint Francis, on one side to the north by the property of George Laplanté, and on the other side to the south by the property of Charles Bedard or his representatives, and containing all the land within the said boundaries, be the same more or less, as the same is and extends—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 25th April, 1881.

Sheriff.
1628

[First published, 30th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } L'HONORABLE No. 33. } L MATHEW AYLMEYER, of the township of Melbourne, in the district of Saint Francis, gentleman, Plaintiff ; against the lands and tenements of GEORGE HAMEL, of the village of Melbourne, in said district, in his quality of tutor to the minor children issue of the marriage of the late Philip Hamel, with the late Louisa St. Jean, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate lying and being in the township of Shipton, in said dis-

désignée comme la moitié nord-ouest du tiers sud-est du lot numéro six, dans le sixième rang des lots du dit canton de Shipton, étant toute la longueur du dit lot; bornée d'un côté vers le sud-est par la moitié sud-est du dit tiers sud-est du dit lot, et de l'autre côté au nord-ouest par le tiers centre du dit lot. La dite étendue de terre contenant trente-trois acres et un tiers de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en le village de Richmond, en le dit district, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 22 avril 1881. 1621 2
[Première publication, 30 avril 1881.]

Ventes par le Shérif—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Montréal.

Sainte-Scholastique, } **SILFRID DELISLE**,
à savoir: No. 2630. } Demandeur; contre
CAROLINE SANCHE, Défenderesse, et Hubert Sanche, adjudicataire.

L'immeuble décrit en la cédule marquée A, annexée au dit bref, comme suit, savoir:

A la folle enchère, frais, risques et charges de Hubert Sanche.

Un terrain faisant partie du lot numéro deux cent cinquante-deux (252), des plan et livre de renvoi officiels pour le village de Sainte-Thérèse de Blainville, situé dans le dit village de Sainte-Thérèse de Blainville, comté et district de Terrebonne, contenant le terrain irrégulier renfermé dans les limites ci-après: au côté sud par le côté nord de la rue Dubois, au côté est par la rue Turgeon ou montée Sanche, derrière par le côté nord de la Rivière aux Chiens et l'emplacement de Moïse Deschambault, au côté ouest par la rue Saint-Joseph, qui suit, savoir: étant la dite partie, le coin formé par les dites rues Dubois et Turgeon, ayant une longueur de l'est à l'ouest sur la dite rue Dubois de cent vingt pieds, et ayant une longueur en ligne droite le long de la dite rivière de cent vingt-deux pieds, les dites deux longueurs étant unies par une ligne droite partant de l'extrémité de chacune, le tout mesure anglaise—avec une maison et une écurie dessus construites.

Pour être vendu à la folle enchère de Hubert Sanche, à la porte de l'église paroissiale de Sainte-

trict, known and distinguished as the north west half of the south east third of the lot number six, in the sixth range of lots in the said township of Shipton, being of the whole length of the said lot; and bounded on one side towards the south east by the south east half of the said south east third of the said lot, and on the other side towards the north west by the central third of the said lot. The said tract or parcel of land containing thirty three and one third acres of land in superficies, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 22nd April, 1881. 1622
[First published, 30th April, 1881.]

Sheriff's Sales—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court for Lower Canada—District of Montreal.

Sainte-Scholastique, } **SILFRID DELISLE**
to wit: No. 2630. } Plaintiff; against
CAROLINE SANCHE, Defendant, and Hubert Sanche, adjudicataire.

The immovable described in the schedule A, annexed to the said writ, as follows, to wit:

At the folle enchère, risk, costs and charges of Hubert Sanche.

A land forming part of lot number two hundred and fifty two (252), of the official plan and book of reference for the village of Sainte-Thérèse de Blainville, situate in the said village of Sainte-Thérèse de Blainville, county and district of Terrebonne, comprising the irregular extent of land found within the following limits, to wit: on the south side by the north side of Dubois street, on the east side by Turgeon street or "Montée Sanche," in rear by the north bank of Dog River, "Rivière aux Chiens" and the lot of Moïse Deschambault, on the west side by Saint Joseph street, which follows, to wit: the said part being the corner formed by the said Dubois and Turgeon streets, measuring in length from east to west on Dubois street aforesaid one hundred and twenty feet, and having a length in a straight line along the said river one hundred and twenty two feet, the said two lengths being united by a straight line starting from the extremity of each, the whole english measure—with a house and stable thereon erected.

To be sold at the folle enchère of Hubert Sanche, at the parochial church door of the parish of

Thérèse de Blainville du district de Terrebonne, SAMEDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de juin prochain (1881.)

Z. ROUSSILLE, Shérif.
Bureau du Shérif, Sainte-Scholastique, 23 mai 1881. 1991
[Première publication, 28 mai 1881.]

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Montréal.

Sainte-Scholastique, } A COMPAGNIE D'AS-
à savoir : No. 421. } S U R A N C E M U-
TUELLE CONTRE LE FEU D'HOCHELAGA, De-
manderesse ; contre ZOTIQUE THERIEN, Défendeur, et la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu d'Hochelaga, adjudicataire, et François Ouimet dit Bastien *et al.*, requérants pour folle enchère.

A la folle enchère, frais et charges de la dite Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu d'Hochelaga.

Le dit immeuble décrit dans la cédule A, annexée au dit bref, savoir :

Un terrain sis et situé en la concession de la Plaine, paroisse de Sainte-Anne des Plaines, dans le comté de Terrebonne, district de Terrebonne, connu sous le numéro deux cent soixante et dix-sept (277), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Anne des Plaines, contenant un arpent de front sur un arpent et demie de profondeur ; borné au sud-ouest par la montée du village, au nord-est et au sud-est par le numéro deux cent soixante et dix-huit (278), et au nord-ouest par le chemin de front du trait-carré—avec un moulin à scie, avec un engin complet dessus érigé, de soixante et seize pieds sur vingt-neuf pieds.

Pour être vendu à la folle enchère de la dite Compagnie d'Assurance d'Hochelaga, à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Anne des Plaines, MARDI, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain (1881.)

Z. ROUSSILLE, Shérif.
Bureau du Shérif, Sainte-Scholastique, 16 mai 1881. 1901 2
[Première publication, 21 mai 1881.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } ISRAEL PARIS, bourgeois et rentier, de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, Demandeur ; contre VALERE LECLERC, cultivateur, et DAME ROSE DE LIMA TOUSIGNANT,

Sainte Therese de Blainville, said district of Terrebonne, on SATURDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE next, at NOON. Said writ returnable the twenty first day of June next, (1881.)

Z. ROUSSILLE, Sheriff.
Sheriff's Office, Sainte Scholastique, 23rd May 1881. 1992
[First published, 28th May 1881.]

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court for Lower Canada—District of Montreal.

Sainte Scholastique, } A COMPAGNIE D'AS-
to wit : No. 421. } S U R A N C E M U-
TUELLE CONTRE LE FEU D'HOCHELAGA, Plaintiff ; against ZOTIQUE THERIEN, Defendant, and the said "Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu d'Hochelaga," adjudicataire, and François Ouimet dit Bastien *et al.*, petitioners for folle enchère.

At the folle enchère and charges of the said "Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu d'Hochelaga,"

The immovable described in the schedule marked A, annexed to the said writ, to wit :

A lot situate and being in the concession de la Plaine, parish of "Sainte Anne des Plaines," in the county of Terrebonne, district of Terrebonne, known as number two hundred and seventy seven (277), on the official plan and in the book of reference for the said parish of "Sainte Anne des Plaines," containing one arpent in front by one arpent and a half in depth ; bounded on the south west by the by-road (montée) of the village, on the north east and south east by number two hundred and seventy eight (278), and on the north west by the front road of the division line—with a saw mill, with engine complete thereon erected, of seventy six feet by twenty nine feet.

To be sold at the folle enchère of the said "Compagnie d'Assurance d'Hochelaga," at the parochial church door of the parish of Sainte Anne des Plaines, on TUESDAY, the SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of June next, (1881.)

Z. ROUSSILLE, Sheriff.
Sheriff's Office, Sainte Scholastique, 16th May, 1881. 1902
[First published, 21st May, 1881.]

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } ISRAEL PARIS, gentleman and rentier, of the parish of Saint Pierre les Becquets, Plaintiff ; against VALERE LECLERC, farmer, and DAME ROSE DE LIMA TOUSIGNANT, his wife, both of

son épouse, tous deux de la dite paroisse, Défendeurs.

Une terre située au quatrième rang de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, connue et distingué par le numéro quatre cent vingt-deux, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Saint-Pierre les Becquets, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur; prenant pardevant au troisième rang, par derrière au cinquième rang, au nord-est à Marcelin Tousignant, et au sud-ouest à Joseph Tousignant—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, le HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'août prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 23 mai 1881. 2001
[Première publication, 23 mai 1881.]

the said parish, Defendants.

A land situate in the fourth range of the parish of Saint Pierre les Becquets, known and designated as number four hundred and twenty two, of the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Nicolet, for the said parish of Saint Pierre les Becquets, containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the third range, in rear by the fifth range, on the north east by Marcelin Tousignant, and on the south west by Joseph Tousignant—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre les Becquets, on the EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of August next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 23rd May, 1881. 2002
[First published, 23th May, 1881.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de John McKenzie, du canton de Lingwick, failli.

Jeudi, le septième jour de juillet prochain (1881), le soussigné s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JOHN MCKENZIE,
Par IVES & BROWN,
Ses procureurs ad litem.
2037

Daté 27 mai 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

En l'affaire de Mark H. Tomkins, failli.

Lundi, le quatrième jour de juillet prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge sous le dit acte.

MARK H. TOMKINS,
Par C. H. STEPHENS,
Son procureur ad litem.
2041

Montréal, mai 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alexander Seath, de la cité de Montréal, marchand de cuir, failli.

Une assemblée des créanciers en cette affaire aura lieu en mon bureau, No. 115, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le treizième jour de juin prochain, à trois heures de l'après-midi, dans le but de démettre et de changer les inspecteurs de la faillite du dit failli, et de nommer d'autres inspecteurs à la place de ceux démis; pour prendre en considération les différentes poursuites et actions maintenant pendantes au nom du syndic; aussi pour considérer la question au sujet de la rémunération du ci-devant solliciteur nommé à la faillite, pour services rendus, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic.
Montréal, 25 mai 1881. 2043

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Saint Francis. }
In the matter of John McKenzie, of the township of Lingwick, an Insolvent.

On Thursday, the seventh day of July next, (1881), the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under said act.

JOHN MCKENZIE,
Per IVES & BROWN,
His attorneys ad litem.
2038

Dated 27th May, 1881.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Mark H. Tomkins, an Insolvent.

On Monday, the fourth day of July next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

MARK H. TOMKINS,
By C. H. STEPHENS,
His attorney ad litem.
2042

Montreal, May 1881.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexander Seath, of the city of Montreal, leather merchant, an Insolvent.

A meeting of the creditors in this matter will be held at my office, No. 115, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the thirteenth day of June next, at three o'clock afternoon, for the purpose of removing and changing the inspectors of the estate of the said insolvent, and electing other inspectors in the place of those removed; to take into consideration the various suits and actions at law now pending in the name of the assignee; also to consider the question of the remuneration and allowance to the late solicitor to the estate, for services rendered, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.
Montreal, 25th May, 1881. 2044

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de George G. Bryant, de la cité de Sherbrooke, commerçant et entrepreneur, failli. Mardi, le vingt-huitième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

GEORGE G. BRYANT,
Sherbrooke, 25 mai 1881. 2017

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET AMENDEMENTS

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District d'Iberville. }
Dans l'affaire de R. & C. Longtin, marchands, de Saint-Rémi, faillis.

Le huitième jour de juillet prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

R. & C. LONGTIN,
Par F. X. PERRAS,
Leur procureur ad litem.
Saint-Jean, 25 mai 1881. 2025

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de E. O. Lesperance, tailli. Un bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au treizième (13e) jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALEX. MOFFAT,
Syndic.
Montréal, 26 mai 1881. 2039

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Alfred Roy, fils, de la cité de Montréal, district de Montréal, failli.

Samedi, le deuxième jour de juillet prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALFRED ROY, FILS,
Par D. MESSIER,
Son procureur ad litem.
Montréal, 25 mai 1881. 2035

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel G. Bush, du village de Coaticook, district de Saint-François, boucher et commerçant, failli.

Le failli ayant déposé entre nos mains un acte de composition et décharge signé par la majorité en nombre de ses créanciers représentant la somme requise en valeur, lesquels ont produit des réclamations, les créanciers sont notifiés de s'assembler en notre bureau, Brooks Block, en la cité de Sherbrooke, lundi, le vingtième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre le dit acte en considération. Les conditions du dit acte sont le paiement par le failli de vingt-cinq centins dans la piastre sur les dettes ordinaires, payable la moitié comptant, et la balance le premier jour de janvier A. D. 1882, avec garantie.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics conjoints.
Sherbrooke, 25 mai 1881. 2019

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of St. Francis. }
In the matter of George G. Bryant, of the city of Sherbrooke, trader and contractor, an Insolvent. On Tuesday, the twenty eighth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE G. BRYANT,
Sherbrooke, 25th May, 1881. 2018

INSOLVENT ACT OF 1869 & 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Iberville. }
In the matter of R. & C. Longtin, of Saint Remi, merchants, Insolvents.

On the eighth day of July next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

R. & C. LONGTIN,
Per F. X. PERRAS,
Their attorney ad litem.
Saint John, 25th May, 1881. 2026

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of E. O. Lesperance, an Insolvent. A dividend sheet has been prepared open to objection until the thirteenth (13th) day of June next, after which dividend will be paid.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.
Montreal, 26th May, 1881. 2040

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }
In the matter of Alfred Roy, junior, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

On Saturday, the second day of July next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

ALFRED ROY, JUNIOR,
By D. MESSIER,
His attorney ad litem.
Montreal, 25th May, 1881. 2036

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Samuel G. Bush, of the village of Coaticook, district of Saint Francis, butcher and trader, an Insolvent.

The insolvent has deposited with us a deed of composition and discharge signed by the requisite proportion in number and value of the creditors who have filed claims, and the creditors are notified to meet in our office, in Brooks Block, in the city of Sherbrooke, on Monday, the twentieth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to take said deed into consideration. The terms of said deed are the payment by the insolvent of twenty five cents on the dollars, on the ordinary liabilities, payable one half in cash, and the balance on the first day of January, A. D., 1882, secured.

BROOKS & WIGGETT,
Joint assignees.
Sherbrooke, 25th May, 1881. 2020

LOI DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada,	}	<i>Dans la Cour Supérieure.</i>
Province de Québec,		
District de Saint-François.		

Dans l'affaire de Henry G. Osgood et Charles F. Osgood, du canton de Eaton, faisant affaires sous les nom et raison de H. & C. Osgood, selliers et bourreurs de voitures, faillis.

Mardi, le vingt-huitième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

HENRY G. OSGOOD,
CHARLES F. OSGOOD,
Sherbrooke P. Q., 25 mai 1881. 2015

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS.

Canada,	}	<i>In the Superior Court.</i>
Province of Quebec,		
District of Saint Francis.		

In the matter of Henry G. Osgood and Charles F. Osgood, of the township of Eaton, doing business under the name and firm of H. & C. Osgood, harness makers and carriage trimmers, Insolvents.

On Tuesday, the twenty eighth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

HENRY G. OSGOOD,
CHARLES F. OSGOOD,
Sherbrooke, P. Q., 25th May, 1881. 2016

